

Andrea Caracausi, Corine Maitte

## LES INSTITUTIONS CHARITABLES COMME LIEUX DE TRAVAIL, XVI<sup>E</sup>-XX<sup>E</sup> SIECLE\*

DOI 10.19229/1828-230X/4842020

**RESUME:** *Les recherches sur l'histoire sociale et culturelle de l'époque moderne ont largement étudié comment les orphelinats et les hôpitaux recueillaient, voire enfermaient, les pauvres, les démunis, les orphelins pour sauver leurs vies, pour les discipliner et les contrôler. Et pourtant, les aspects proprement économiques du travail au sein de ces institutions ont été relativement peu étudiés. La vieille opposition entre une éthique protestante valorisant le labeur et un éthos catholique, pour lequel il aurait été relativement secondaire, semble avoir longtemps orientée les questions des chercheurs à ce propos. Nous pensons au contraire qu'il faut revoir cette dichotomie et examiner à nouveaux frais les multiples aspects économiques du travail dans toutes sortes d'institutions charitables qui fleurissent alors dans les pays méditerranéens. Nous avons fait le choix en effet de concentrer notre regard, dans ce numéro qui se veut une première approche sur le sujet, sur la Péninsule italienne à laquelle sont consacrés quatre des six articles.*

**MOT-CLES:** *Institutions charitables - travail - histoire économique et sociale - époque moderne*

### CHARITABLE INSTITUTIONS AS WORKING PLACES, 16TH-20TH CENTURY

**ABSTRACT:** *Research on the social and cultural history of the modern era has extensively studied how orphanages and hospitals collected and even locked up the poor, males and females, the orphans to save their lives, to discipline and control them. Yet, the strictly economic aspects of work within these institutions have been relatively little studied. The old opposition between a Protestant ethic that values hard work and a Catholic ethos, for which it would have been relatively secondary, seems to have long guided researchers' questions on this subject. On the contrary, we believe that this dichotomy must be reviewed and the multiple economic aspects of working in all kinds of charitable institutions that are flourishing in the Mediterranean countries must be examined again at a new cost. We have chosen to focus our attention, in this issue, which is a first approach on the subject, on the Italian Peninsula, to which four of the six articles are devoted.*

**KEY WORDS:** *Charitable institutions - labour - economic and social history - early modern times.*

Les recherches sur l'histoire sociale et culturelle de l'époque moderne ont largement étudié comment les orphelinats et les hôpitaux recueillaient, voire enfermaient, les pauvres, les démunis, les orphelins pour sauver leurs vies, pour les discipliner et les contrôler<sup>1</sup>. Nous

\* La presente introduzione non è stata sottoposta a peer review.

<sup>1</sup> Cette section est le résultat d'un travail collectif initié en 2016 par une session lors de l'*European Social Science History Conference* (Valencia, 30 mars - 2 avril 2016), puis une rencontre au sein de l'*European Labour History Network* (Paris, 2-4 novembre 2017). À ces occasions, ont été également présentées des contributions de la part de Lili Annè-Aldman, Isabelle Brian, Lena Dahren, Francesca Ferrando, Monica Martinat, Céline Xicola Mutos, qu'il n'a pas été possible d'incure ici. Nous leur adressons nos remerciements pour la qualité des échanges d'idées, ainsi qu'à tous les participants de ces rencontres.

ne voulons pas ici rouvrir le débat sur la réalité ou non du processus de modernisation, sécularisation et rationalisation de la charité identifié par Max Weber en relation avec la Réforme<sup>2</sup>. Comme l'a souligné Thomas Max Safley, une telle lecture, fondée sur « des dichotomies claires entre sacré opposé à séculier, rationnel opposé à irrationnel, charismatique opposé à bureaucratique » explique finalement très peu et constitue une réification d'une évolution linéaire qui n'a jamais existé<sup>3</sup>. Comme l'ont montré bon nombre d'études, la coexistence entre motivations religieuses et séculières est souvent présente dès la fin du Moyen Âge et perdure jusqu'à la fin de l'époque moderne au moins, dans différents types d'institutions charitables dont le secours aux pauvres au nom de la religion chrétienne est toujours l'horizon, que leur administration soit publique, ecclésiastique ou privée.

Les articles regroupés dans ce numéro prennent donc en compte toutes sortes d'institutions charitables dont le but est de subvenir aux pauvres, quelques soient les caractéristiques de leur administration et de leur fonctionnement. Nous voulons insister sur le fait que, quelle que soit la nature, cléricale ou laïque de leur gouvernement, il n'y avait pas d'antithèse entre « religion » et « travail », ces deux aspects étant totalement imbriqués. Comme y insistait encore une fois Safley, « les ministres calvinistes ou les soeurs catholiques ne voyaient aucune dichotomie entre la rationalisation économique et les motivations religieuses »<sup>4</sup>. C'est bien pour cela que nous avons décidé de prendre en compte différents types d'institutions, les orphelinats, bien sûr, mais pas seulement : les « hôpitaux », et notamment ceux qu'au XVII<sup>e</sup> siècle on dénomme « hôpitaux généraux » en France, « auberges ou hospices des pauvres » en Italie ou dans le monde ibérique, mais aussi les maisons de correction, les maisons religieuses pour femmes (*conservatori*), particulièrement nombreux en Italie<sup>5</sup>. Nous avons fait le choix en effet

<sup>2</sup> M. Weber, *L'etica protestante e lo spirito del capitalismo*, Rizzoli, Milano, 1997.

<sup>3</sup> T. M. Safley (ed.), *The reformation of charity* cit., pp. 3-11 (traduction des auteurs de cet article).

<sup>4</sup> Ivi, p. 195.

<sup>5</sup> Il serait présomptueux de citer toutes les études sur ce sujet, nous renvoyons principalement à G. Politi, M. Rosa (a cura di), *Timore e carità. I poveri nell'Italia moderna*, Linograf, Cremona, 1982; L. Ghezi Fabbri, *Lavoro obbligato e lavoro coatto nella Legazione di Bologna (secc. XVI e XVII)*, in Simonetta Cavaciocchi (a cura di), *L'impresa: industria, commercio, banca, secc. XIII-XVIII*, Le Monnier, Firenze, 1991, pp. 435-44; B. Pullan, *Poveri, mendicanti e vagabondi (secoli 14.-17.)*, Einaudi, Torino, 1978; D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile: l'ospedale dei Mendicanti nella Firenze dei Medici*, Il Mulino, Bologna, 1988; S. J. Woolf, *Porca miseria: poveri e assistenza nell'età moderna*, Laterza, Roma, 1988; S. Cavallo, *Charity and Power in Early Modern Italy: Benefactors and their Motives in Turin, 1541-1789*, Cambridge University Press, Cambridge, 1995; V. Zamagni (a cura di), *Povertà e innovazioni istituzionali in Italia. Dal Medioevo ad oggi*, Il Mulino, Bologna, 2000 ; L. Mocarelli, *L'esperienza delle case di lavoro*

de concentrer notre regard, dans ce numéro qui se veut une première approche sur le sujet, sur la Péninsule italienne à laquelle sont consacrés quatre (voire cinq) des six articles. S'y développent largement et précocement, dans les couvents et les maisons pieuses de certaines villes, des formes de travail pour autrui. Si l'on en croit S. Strocchia et N. Terpstra, les institutions florentines de la Renaissance regorgent de travail de la soie, de broderie, dentelles, fabriques de laine, de livres, voire imprimerie... :

Entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, les orphelinats qui accueillaient des enfants de basse extraction sociale se transformaient lentement en d'amples manufactures, sous l'impératif de la nécessité, des nombres et des opportunités offertes par le secteur textile qui appréciait les avantages du travail exécuté par de petites mains et par les bas salaires d'une force de travail contrainte »<sup>6</sup>.

Une évolution que les couvents de femmes avaient d'ailleurs connue dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Les buts de ces travaux étaient donc très divers : la conception rédemptrice du labeur, instrument de lutte contre l'oisiveté et de « disciplinarisation » des corps et des âmes, a souvent été soulignée. Mais il s'agissait aussi, plus prosaïquement, de procurer des entrées à ces établissements qui en manquaient souvent, de former les pauvres pour les réinsérer dans la société laborieuse, de soutenir ou de relancer l'économie urbaine, voire d'introduire des innovations de produits, de techniques ou d'organisation.

Et pourtant, les aspects proprement économiques du travail au sein de ces institutions ont été bien moins étudiés que le reste de leur administration. La vieille opposition entre une éthique protestante valorisant le labeur et un éthos catholique, pour lequel il aurait été relativement secondaire, semble avoir longtemps orientée les questions des chercheurs à ce propos : tandis que les *workhouses* et autres établissements protestants auraient manifesté dans l'organisation même

*volontario e coatto a Milano tra 1720 e 1815*, in S. Zaninelli e M. Taccolini (a cura di), *Il lavoro come fattore produttivo e come risorsa nella storia economica italiana*, Vita e Pensiero, Milano, 2002, pp. 11-122 ; S. T. Strocchia, *Nuns and Nunneries in Renaissance Florence*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 2009 ; M. Garbelotti, *Per carità. Poveri e politiche assistenziali nell'Italia moderna*, Carocci editore, Roma, 2013 ; N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata nell'Italia del Rinascimento. Strategie di assistenza a confronto: Bologna e Firenze*, Clueb, Bologna, 2014 ; G. Fumi, C. Cenedella (a cura di), *Oltre l'assistenza: lavoro e formazione professionale negli istituti per l'infanzia irregolare in Italia tra Sette e Novecento*, Vita e Pensiero, Milano 2015 jusqu'au récent colloque *Culture dell'assistenza in Italia nei secoli dell'età moderna*, 19 giugno 2017, Napoli, ISSM-CNR et P. Avallone, G. T. Colesanti, S. Marino (a cura di), *Alle origini dell'assistenza in Italia meridionale. Istituzioni, archivi e fonti (secc. XIII- XVII)*, «Rime», Vol. 4/I n.s. (June 2019).

<sup>6</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., pp. 16-17.

<sup>7</sup> S. T. Strocchia, *Nuns and nunneries* cit., chapitre 4, pp. 111-151.

du travail imposé à leurs membres la centralité et la rationalisation de celui-ci, les institutions catholiques auraient été affligées en la matière d'une inefficacité chronique et persistante<sup>8</sup>. C'est ce postulat, peu discuté, que nous avons voulu mettre en question, en éclairant la situation italienne de comparaisons avec les hospices des pauvres du monde hispanique (Madrid-Agua de la Roza; Mexico-Rossi). Nous avons également choisi d'étudier ce thème dans la longue durée, car il nous semble que les discontinuités souvent implicites liées à la partition du travail des historiens, celles entre Renaissance et époque post-tridentine, par exemple, ou entre Ancien Régime et époque contemporaine, doivent être discutées, si ce n'est remises en question. Une attention particulière a été portée à la séquence XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque de grands projets d'enfermement des pauvres se développent un peu partout, repris et reformulés dans un langage différent par les autorités étatiques éclairées du XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, nous avons souhaité encourager des études sur une ou plusieurs institutions caritatives plutôt que des approches macro sur des régions et des États entiers. L'objectif est en effet de partir d'études de cas approfondies afin de permettre des comparaisons fructueuses.

Bien sûr, tout un courant historiographique a insisté sur la normalisation des comportements que ces institutions engendraient ou du moins cherchaient à inculquer aux pauvres. Il ne s'agit cependant pas ici de reprendre à notre compte les propos parfois simplifiés de Marx ou de Foucault sur « l'armée de réserve » ou la « disciplinarisation des pauvres »<sup>9</sup>. Nous ne croyons pas que les processus obéissent à des motifs simples et univoques. Il faut également questionner la façon dont le travail proposé par certaines de ces institutions s'ajoutait –ou non– aux possibilités offertes localement par les entrepreneurs privés, par les corporations et dont les individus se sont appropriés ces

<sup>8</sup> Sur les institutions protestantes, la bibliographie est surabondante, notamment du côté anglais : voir notamment F. Driver, *Power and Pauperism*, Cambridge University Press, Cambridge, 2004; J. Carré, *La prison des pauvres. L'expérience des workhouses en Angleterre*, Vendémiaire, Paris, 2016; P. Higginbotham, *Workhouses of the North*, Stroud, The History Press, 2006; R. Schalk, *From Orphan to Artisan: Apprenticeship Careers and Contract Enforcement in The Netherlands before and after the Guild Abolition*, «The Economic History Review», 70, (2017), 3, pp. 730-757; Elise van Nederveen Meerkerk, Ariadne Schmidt, *Between Wage Labor and Vocation: Child Labor in Dutch Urban Industry, 1600-1800*, «Journal of Social History», 41 (2008), pp. 717-736. D. Lombardi, par exemple, soutient, à propos des institutions pieuses de Florence, qu'elles n'auraient pas institué une assistance aux pauvres basée sur l'éthique du travail, mais plutôt sur la mortification, la pénitence et la confession cf. D. Lombardi, *L'ospedale dei mendicanti nella Firenze del Seicento. 'Da inutile serraglio dei mendici a conservatorio e casa di forza per le donne'*, «Società e storia», 24, (1984), pp. 290-311, ici p. 301.

<sup>9</sup> K. Marx, *Il capitale : critica dell'economia politica*, Rinascita, Roma, 1951; M. Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 1975.

dispositifs de travail : c'est une façon d'inverser la perspective dominante qui nous semble aussi particulièrement féconde, comme le montre par exemple l'étude d'Anne Conchon sur les ateliers de charité français de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Il nous semble donc utile de questionner à nouveaux frais, au regard des questions émergentes en histoire du travail, mais aussi dans le monde actif actuel autour des questions de bénévolat, travail carcéral, travail des mineurs etc., la façon dont ces institutions géraient le labeur des pauvres, le formaient, l'utilisaient<sup>11</sup>. Bien peu nous semble avoir été fait pour comprendre de façon approfondie comment les "pauvres" –femmes, enfants, hommes invalides– gérés par ces institutions s'inséraient –ou ne s'inséraient pas– sur les marchés locaux de la main-d'œuvre. Il faut en effet souligner la multiplicité des occasions de travail fournies par ces institutions qui parfois envoient leurs « hôtes » travailler à l'extérieur, comme apprentis, domestiques, voire comme main-d'œuvre d'appoint pour certaines manufactures. Mais souvent, elles en gardent une grande partie sous leurs toits en les occupant à des tâches variées. Sans même compter le travail des comptables, gestionnaires, encadrants etc., qui peuvent parfois être d'anciens ou d'anciennes convives, on peut trouver dans ces institutions au moins quatre, si ce n'est cinq, grands types de labeurs, plus prégnants dans les établissements chargés des filles :

1. Les travaux liés aux besoins internes de l'institution : outre nettoyer, laver, cuisiner, ranger, il faut aussi filer, tisser, coudre pour les besoins des reclus. Souvent confiés aux plus petits, aux invalides, aux vieux, si ce n'est à des personnes spécialement rétribuées, ils peuvent l'être aussi aux femmes les plus habiles qui organisent parfois, dans les maisons les plus nombreuses, le travail d'un certain nombre de pensionnaires<sup>12</sup>.

2. L'apprentissage en interne par l'intermédiaire de maîtres ou de maîtresses recrutés exprès. C'est ce qui se passe, par exemple, à l'Hôpital des *Innocenti* de Florence où, pour les plus jeunes notamment, des maîtres et maîtresses sont payés pour officier à l'intérieur de l'Hôpital dans les « boutiques de la maison », notamment celles de cordonnerie, charpenterie, tissage, voire jardinage et horticulture pour les garçons et tissage de la soie pour les filles, les maîtres étant alors

<sup>10</sup> A. Conchon, *Les travaux publics comme ressource : les ateliers de charité dans les dernières décennies du xviii<sup>e</sup> siècle*, «Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines», 123 (2011), 1, pp. 173-180.

<sup>11</sup> C. De Vito, A. Lichtenstein (a cura di), *Global Convict Labour*, Brill, Leiden, Boston, 2015.

<sup>12</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., pp. 165 e sgg.

payés par l'Art de la Soie<sup>13</sup>. On se trouve bien dans le cas d'institutions opérant comme de véritables centres d'apprentissage « alternatifs » aux corporations, là où elles existent, épargnant ainsi aux artisans, aux entrepreneurs, aux jeunes les coûts liés à cette phase<sup>14</sup>.

3. Surtout, de grands ateliers peuvent être mis en place pour fabriquer toutes sortes de produits -finis ou semis-finis- qui sont vendus à l'extérieur pour le compte de l'établissement : introduits de façon parfois précoce (notamment à Florence), ils sont une source de financement dont on a souvent dit qu'elle est minime, mais cela reste à vérifier et à préciser. Un grand nombre des articles ici réunis se concentre sur la façon dont certaines de ces institutions agissent comme de véritables « proto-fabriques » où sont employés de larges groupes de travailleurs, dans des formes concentrées ou disséminées, dans une variété de relations de travail (depuis le travail dit « libre » jusqu'au travail contraint, depuis le travail salarié jusqu'au travail indépendant, en passant par le « bénévolat ») et de branches professionnelles (du filage au tissage, de la dentelle à la production de rubans, de la confection de chaussures à l'habillement et à la chapellerie). Il faut alors aussi se demander comment s'écoulent les biens manufacturés produits par ces institutions, dans la mesure où ils peuvent directement entrer en concurrence avec ceux d'autres producteurs locaux, notamment ceux des corporations qui s'en plaignent parfois.

4. Dans une catégorie très proche, on trouve aussi des travaux destinés à d'autres institutions. En effet, il peut y avoir circulation de biens et de produits entre institutions, dont les requis qualitatifs sont sûrement différents par rapport aux commissions externes privées ou aux ventes sur le marché.

5. Enfin, souvent introduits de façon plus ou moins subreptice, des travaux sur commission de l'extérieur pour le compte des reclus : dans quelle mesure sont-ils alors tolérés ? Quel rapport avec les travaux officiellement prévus par l'institution ? Entrent-ils en conflit car les uns seraient pour les « pensionnaires » plus rémunérateurs, voire plus honorables ? C'est sur cette « zone grise » que l'on possède sans doute le moins d'informations, même si l'étude d'Angela Groppi par

<sup>13</sup> L. Marcello, *Andare a bottega. Adolescenza e apprendistato nelle arti (sec. XVI-XVII)*, in O. Niccoli (a cura di), *Infanzia. Funzioni di un gruppo liminale dal mondo classico all'età moderna*, Ponte alle Grazie, Firenze, 1993, pp. 231-251.

<sup>14</sup> T. M. Safley, *Charity and Economy in the Orphanages of Early Modern Augsburg*, Humanities press, Boston, 1997; T. M. Safley, *Children of the Laboring Poor. Expectation and Experience among the Orphans of Early Modern Augsburg*, Brill, Leiden, 2005; C. H. Crowston, *L'apprentissage hors des corporations: les formations professionnelles alternatives à Paris sous l'Ancien Régime*, «Annales. Histoire, Sciences Sociales», 60 (2005), 2, pp. 409-441.

exemple, avait insisté sur sa prolifération dans les conservatori romains du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

Partant de cela, nous avons adressé aux contributeurs un ensemble de questions. Le premier ensemble tourne autour des travailleurs, des formes de leur organisation et des relations de travail au sein de ces institutions. Comment la « force de travail » est-elle recrutée ? On sait en effet que, souvent des travailleurs dont les statuts sont fort différents se côtoient au sein d'une même institution : sans même parler des employés directs de celle-ci, on peut trouver côte à côte des maîtres et des maîtresses salariés pour enseigner et diriger les travaux de pauvres arrêtés pour vagabondage, mauvaise vie, délinquance, prostitution etc., des orphelins abandonnés qui n'ont d'autre famille et d'autre recours que l'institution qui les prend en charge, d'autres enfants qui ont encore des parents et dont le passage peut être limité au temps d'une crise économique ou familiale, des pauvres qui s'enrôlent volontairement en espérant trouver secours, travail, voire formation, dans ces institutions... Sous une appellation générique « d'orphelins » ou de « pauvres » se cachent donc en fait des situations sociales et familiales bien différentes. Ainsi le *Ritiro di S. Gio di Dio*, dit *delle Rosine*, fondé à Turin en 1755, doit accueillir à la fois des jeunes envoyés par l'orphelinat San Giovanni, d'autres placés par leur famille –selon des processus peu connus–, d'autres encore employés volontaires, à côté de ceux arrêtés par la police. C'est une situation que l'on retrouve dans la plupart des institutions étudiées ici.

Ce côtoiement d'acteurs aux statuts très différents conduit-il à une indistinction massive qui relativise les différences ou, au contraire, les types de travaux, voire les lieux et les conditions de travail, sont-elles différenciés ? Dans un article consacré en 2011 à l'Hôpital de la Charité de Lyon, Monica Martinat suggère l'importance des différenciations internes entre les pensionnaires<sup>16</sup>. Elle montre en effet que cette institution n'emploie pas de la même façon les garçons et les filles, ce qui ne surprend pas et que l'on retrouve dans différents articles de ce numéro (Caracausi, Maitte). Par exemple, dans les orphelinats de Padoue (Caracausi), si les jeunes garçons et les jeunes filles peuvent les uns comme les autres tricoter, seules certaines jeunes filles commencent à travailler comme rubanières. Cette distinction sexuelle du travail est à l'œuvre sans doute de façon bien plus marquée à l'intérieur

<sup>15</sup> A. Groppi, *I conservatori della virtù: donne recluse nella Roma dei papi*, Laterza, Roma, 1994.

<sup>16</sup> M. Martinat, *Travail et apprentissage des femmes à Lyon au xviii<sup>e</sup> siècle*, «Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines», 123 (2011), 1, pp. 11-24.

des institutions –qui d’ailleurs se spécialisent bien souvent dans l’aide à l’un ou l’autre sexe– qu’à l’extérieur. Elle est présente à la fois dans le type de travaux confiés aux filles et aux garçons et dans les lieux du travail. On envoie bien plus facilement les garçons travailler à l’extérieur des murs dans les boutiques artisanales que les filles (Maitte, Pellegrino). À l’intérieur des murs, il n’est évidemment pas question de favoriser des promiscuités dangereuses, alors que le monde des ateliers et des fabriques est, lui, bien plus mélangé qu’on ne l’a longtemps cru. De grands espaces de travail sont donc prévus au sein d’édifices souvent construits ou réaménagés *ad hoc*, montrant la volonté précoce d’organiser des lieux distincts pour le travail et pour les autres activités, notamment la prière (Rossi).

Ces distinctions sexuelles se doublent de partages moraux et sociaux. Martinat souligne également que l’institution lyonnaise opère une nette distinction entre les jeunes filles légitimes (les « Catherine ») et illégitimes (« Thérèse ») : alors que les premières sont parfois apprenties des métiers (couturières, chapelières, passementières etc.) ou tisseuses dans la Grand Fabrique de soie, les autres sont employées comme main-d’œuvre de base de la Grande Fabrique (tireuses notamment), sans aucun espoir d’ascension<sup>17</sup>. La question des distinctions plus ou moins subtiles opérées par les institutions en fonction des différences sociales, morales et de l’âge des pensionnaires est ici aussi au cœur des questionnements.

Le second ensemble de questions concerne le profil social des pensionnaires : qui sont-ils ? Sont-ils recrutés parmi le clergé ou sont-ils aussi des marchands ? Quel rôle ont-ils joué dans les choix productifs ? Parmi les trois grands types d’institutions rappelés plus haut, il n’y a pas, nous semble-t-il, de modèles nettement différenciés et l’on peut trouver des entrepreneurs liés à des institutions ecclésiastiques et vice-versa. Pour reprendre l’exemple turinois, la fabrication de drap fut introduite en 1698 dans l’Hôpital de Charité : d’abord gérée directement par le gouvernement, elle fut concédée en 1702 au flamand Cornelius Wanderkrich qui y développa la production de draps militaires et de couvertures, d’ailleurs vendus essentiellement à la monarchie<sup>18</sup>. Une telle imbrication se poursuit loin dans le siècle et se retrouve dans d’autres institutions urbaines puisqu’en 1771, par exemple, les draperies des Hôpitaux de Turin sont aux mains des Richard, entrepreneurs drapiers venus de Sedan

<sup>17</sup> M. Martinat, *Travail et apprentissage* cit.

<sup>18</sup> M. Sodano, *Degli antichi lanifici biellesi e piemontesi*, Unione biellese, Biella, 1953, p. 138 et C. Maitte, *État, territoire et industries au Piémont, 18<sup>e</sup> siècle*, «Revue du Nord», 4 (2003), pp. 747-779.

dans la première moitié du siècle et dont un membre est déjà responsable de la production de l'Auberge de Charité dans les années 1730<sup>19</sup> (Zucca). Les institutions s'appuient ainsi sur des entrepreneurs très qualifiés dont certaines contributions tentent ici de mettre à jour les jeux multiples auxquels ils se livrent entre la production qu'ils géraient dans et pour ces institutions et la leur propre (Maitte, Caracausi). Ainsi, à Padoue (Caracausi), la gestion du *Pio Luogo degli Orfani Nazareni* est entre les mains de marchands-fabricants locaux de laine et de rubans qui reçoivent la tâche de gérer l'ensemble de l'organisation de l'institution, y compris donc la production de ces articles qu'ils fabriquent aussi à l'extérieur.

Le troisième groupe de questions a trait au profil social des fournisseurs et des clients. Lorsque ces derniers viennent de l'extérieur des murs urbains, comment s'organisent les ventes (commerce de détail local, commerce de longue distance, marché interrégional) ? Comment les productions s'adaptent-elles aux marchés locaux et étrangers ? Pour poursuivre avec le cas turinois, les productions de ces grandes institutions sont en fait très largement destinées aux commissions gouvernementales. Certains établissements –celui de Rosa Govone à Turin par exemple- ont beau proclamer leur totale autonomie et leur autosuffisance, ils ne se maintiennent en réalité que grâce aux privilèges et aux commissions gouvernementales<sup>20</sup>. En revanche, dans les hôpitaux et les orphelinats de Padoue, la majeure partie de la production, principalement des articles tricotés ou des garnitures et des rubans, est vendue à des commerçants locaux qui exportent un peu partout en Europe ou à des intermédiaires de villes plus proches, notamment Venise (Caracausi). De même, à Florence et à Bologne, l'essentiel des fils de soie produits dans les orphelinats au cours des XVe et XVIe siècles a été vendu directement aux négociants locaux<sup>21</sup>, ce qui continue d'être le cas par la suite (Maitte).

La quatrième interrogation porte sur les profits –ou les pertes – de ces activités, pour les marchands-fabricants, les institutions, les travailleurs et les économies urbaines. Il n'est pas toujours évident d'établir une réponse claire en l'absence de beaucoup de registres comptables ; la diversité semble de mise. Mais les revenus du travail pour les

<sup>19</sup> Il est privilégié en 1769, en liaison avec la fabrique d'Ormea ; M. Sodano, *Degli antichi lanifici* cit., p. 140.

<sup>20</sup> S. Cavallo, *Charity and power* cit., p. 231 ; L. Dolza, C. Maitte, « Attirare stranieri : circolazione e integrazione dei savoir-faire nel Piemonte del Settecento », in R. Allio (a cura di), *Il Piemonte e la frontiera. Percorsi di storia economica dal Settecento al Novecento*, Centro Studi Piemontesi, Collana di Storia Economica Subalpina, Torino, 2008, pp. 17-44.

<sup>21</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit.

institutions sont parfois loin d'être aussi négligeables qu'on l'a souvent pensé ou affirmé. C'est parfois autour de 30-45 % des recettes qui sont ainsi générés par le labeur de leurs dépendants (Caracausi, Maitte), source alors indispensable à leur survie même.

Il est par contre encore plus difficile de mesurer l'impact de l'utilisation des ressources des différentes formes de labeur proposées par ces institutions pour les entrepreneurs qui leur achètent produits finis ou – plus souvent sans doute – semi-finis : il faudrait pour cela pénétrer dans la comptabilité propre de chacun d'entre eux, ce qui n'a pas été possible dans le cadre des articles ici présentés. Mais il semble indéniable que cela leur a procuré une main-d'œuvre facile, souvent à bon marché, dont les frais de contrôle ne leur incombent pas : un élément sans aucun doute non négligeable dans l'économie des coûts, des temps et de la qualité des produits.

De la même façon, les ressources laborieuses de ces institutions ont pu constituer des éléments potentiellement importants dans la flexibilité des économies urbaines, voire dans leur capacité d'adaptation à des produits nouveaux, introduits dans un certain nombre de cas par l'intermédiaire de ces institutions (Caracausi, Maitte, Rossi). Certaines d'entre elles bénéficient d'ailleurs directement et en propre de privilèges leur en attribuant pour un moment au moins l'exclusivité (Maitte), ce qui permet à la fois d'assurer l'introduction du produit, la formation de la main-d'œuvre et les ressources de l'institution. Parallèlement, les privilèges reçus par certains entrepreneurs prévoient de plus en plus, au XVIII<sup>e</sup> siècle spécialement, un véritable cahier des charges dans lequel est souvent incluse la formation ou l'utilisation de la main-d'œuvre locale, spécialement celle d'un certain nombre de ces institutions : c'est à la fois la garantie d'une pérennité de la profession dans la région pour l'Etat qui peut donc l'imposer aux privilégiés, mais aussi celle d'une disponibilité en main-d'œuvre disciplinée et bon marché pour les entrepreneurs qui parfois la demandent donc. Les uns comme les autres en espèrent de toute façon une propagation des nouveautés, dont le succès n'est pas forcément aussi facile qu'ils ne l'espèrent. Ainsi, les frères Carlo et Carlo Rho reçoivent du gouvernement lombard un privilège pour l'introduction des indiennes et de leur calendrage en Lombardie en 1756. L'État leur verse 80 000 livres et ils s'engagent à faire battre 200 métiers. Si, en 1766, après la division de la société entre les deux frères, un seul n'en fait plus battre que sept, il utilise par contre la main-d'œuvre des institutions charitables pour alimenter ses métiers en filés<sup>22</sup>. Tous ces exemples semblent montrer

<sup>22</sup> C. A. Vianello (a cura di), *Relazioni sull'industria, il commercio e l'agricoltura lombardi del '700*, Giuffrè, Milano, 1941, pp. 39-43.

que les institutions furent fréquemment des voies d'introduction d'innovations productives, voire d'innovations d'organisation, ce qui suscite d'ailleurs parfois des confrontations au sein même des différentes organisations existant sur la place, comme c'est le cas à Turin. Ainsi Sandra Cavallo montre-t-elle que si « l'efficacité productive était au cœur de la nouvelle institution du *Ritiro delle Rosine*, elle était en conflit avec les valeurs défendues par les hôpitaux plus traditionnels »<sup>23</sup>. « Elle a néanmoins contribué au processus de concentration industrielle et à la rupture avec le corporatisme et a donc été un instrument important dans la réorganisation de l'industrie manufacturière »<sup>24</sup>. De même, à Madrid, la diversification, par l'intermédiaire de ces institutions, des lieux et des formes de production fait partie d'une stratégie consciente de la part des autorités gagnées par le « tournant libéral » du XVIII<sup>e</sup> siècle (Agua de la Roza). Les oppositions viennent alors parfois des travailleurs eux-mêmes, manifestant par la fuite, voire par des révoltes ouvertes, leur opposition aux formes d'organisation qu'on leur impose (Maitte, Agua de la Roza)

Mais, là encore, il ne faut pas verser dans l'idée d'une opposition totale et frontale constante entre les institutions et leurs membres contraints. Nous avons voulu poser la question délicate des éventuels avantages que les « convives » pouvaient retirer de leur présence en ces lieux, au-delà de la survie, loin d'être évidente en ce qui concerne les orphelins. Il est souvent difficile de répondre à cette question, d'autant plus qu'il faut tenir compte des fortes différenciations internes existant entre tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, travaillent pour les institutions : quel rapport entre les maîtres étrangers recrutés pour enseigner de nouvelles façons de faire, parfois très chèrement payés (Rossi), les travailleurs forcés qui ne reçoivent que logement, habillement et nourriture, les filles qui touchent au mieux des dots si elles arrivent à survivre et à trouver un mari ? La diversité est très grande et les formes comme les échelles de rémunération à étudier finement au cas par cas. Ainsi, les garçons envoyés dans les boutiques, les filles placées comme domestiques, sont en général rémunérés, même faiblement, ce qui fait des uns comme des autres, non pas des « apprentis » au sens où nous entendons aujourd'hui le mot, mais bien plutôt des petits travailleurs (Maitte), comme ceux qui oeuvrent à l'intérieur des murs. Très peu des « convives » touchent entièrement le prix de leur travail, conservé par les institutions à titre de

<sup>23</sup> S. Cavallo, *Charity and power* cit., p. 230.

<sup>24</sup> Ivi, p. 231. Voir aussi E. Lurgo, *Charity and Sanctity: The Ritiri of the Rosine in the Eighteenth-Century Savoyard State*, «European History Quarterly», 50-1 (2020), pp. 5-21.

remboursement des frais de vivre et d'habillement, donné en partie aux familles (Pellegrino), thésaurisé pour constituer de futures dots pour les filles.

Le but de ce numéro est donc de commencer à combler le manque relatif de recherche sur les aspects proprement économiques de ces institutions charitables en observant leur fonctionnement du point de vue du travail.

Dans un article consacré aux principales institutions charitables s'occupant des pauvres et des orphelins à Florence, Corine Maitte tente de combiner sur le travail trois types de regards : celui des gérants des établissements, celui des pouvoirs publiques et enfin celui des internés. Elle se concentre sur le travail interne qui reste fondamental à la fois pour les institutions, dont certaines tirent plus de 40 % de leurs revenus du labeur de leurs membres, pour l'économie urbaine, qui y trouve un élément de diversification et de flexibilité important, pour le gouvernement qui accorde à partir du XVI<sup>e</sup> siècle un certain nombre de privilèges productifs à ces institutions dans la gestion desquelles il intervient fréquemment. Enfin, devant les difficultés concrètes de l'enfermement, l'idée commence à se développer, notamment dans les cercles jésuites ou oratoriens, que le problème de la pauvreté en général et de la mendicité en particulier n'est pas seulement l'oisiveté choisie des pauvres, mais la difficulté pour beaucoup d'entre eux de trouver un travail et d'en vivre : d'où l'action originale de la *Congrégation de San Giovanni* qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, distribue de plus en plus largement le travail au domicile des familles secourues dans le cadre des *sestieri*.

Un orphelinat de la ville de Padoue dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est au centre de l'attention d'Andrea Caracausi. L'institution – *il Pio Luogo degli Orfani Nazzareni* – se présente comme une vraie « proto-fabrique » pour la production de deux spécialisations locales (les rubans et les articles de bonneterie tricotée) gérée par un nombre très restreint de marchands-entrepreneurs, également responsables ou cassiers de l'établissement lui-même. Grâce à l'absence d'une corporation des rubaniers, les marchands-fabricants confient une partie de leur production à l'institution, dans une forme concentrée de la production, en se chargeant de fournir les semi-finis et d'acheter la production finale à des prix inférieurs par rapport aux tisseurs et tisseuses à domicile. Les productions s'insèrent ainsi dans un réseau de marchés de vente qui va au-delà des murs urbains et rejoint des espaces inter-régionaux et internationaux. La variété des formes de travail existant (en tenant compte également du travail salarié des maîtres) et la multiplicité des rémunérations, quand elles sont

présentes, montre l'extrême flexibilité de ces structures productives au service de quelques marchands-fabricants.

La contribution de Jesús Agua de la Roza s'est focalisée sur la ville de Madrid au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Grâce à deux cas d'étude particuliers (*l'Hospicio del Ave María* et la *Casa de Corrección de San Fernando*), l'imbrication entre ces lieux de travail et la politique économique et sociale plus large de la couronne espagnole à la fin de l'ancien régime est mise en lumière. Celle-ci vise à une réforme du marché du travail espagnol afin de dégager la production manufacturière de la présence des corporations, diminuer les coûts du travail et créer une main-d'œuvre disciplinée. Outre les thèmes concernant l'organisation de la division sociale du travail et l'orientation vers le marché de ces institutions, l'article se concentre sur les conséquences sociales de cette politique, marquée par le développement de formes de résistance ouvertes, notamment lors d'un tumulte populaire en 1766.

Roberto Rossi focalise, lui, son attention sur le *management* de deux institutions dédiées au gouvernement des pauvres à l'intérieur de la vaste monarchie ibérique : le *Real Albergo dei Poveri* de Palerme et *l'Hospicio de Pobres* de Mexico, qui peuvent bien sûr être mis en regard avec les institutions madrilènes étudiées Jesús Agua de la Roza. Les établissements palermitains et mexicains, tous deux fondés dans les années 1770 dans le cadre du projet culturel et politique développé par les Bourbon, développent deux manufactures, la soie et le coton, fortement présentes dans ces deux territoires. L'évolution du *management* induit des changements techniques et organisationnels qui entraînent un plus grand contrôle sur le processus de travail, mesurant de façon plus efficace la performance et la discipline sur les lieux du travail.

L'article de Beatrice Zucca, lui, analyse le large éventail d'activités productives effectuées par les pauvres dans les institutions de charité turinoises du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il se focalise en particulier sur les acteurs économiques impliqués dans ce système. Au-delà d'un petit nombre d'institutions qui enferment les mendiants et les vagabonds, et au-delà de certaines *workhouses* qui exploitent les internés pour produire pour le marché, beaucoup de ces institutions insistent sur le fait que les pauvres doivent être formés et acquérir des compétences techniques pour entrer le plus tôt possible sur le marché du travail. Bien qu'avec de grosses différences entre filles et garçons, le séjour dans ces institutions est une occasion pour les enfants pauvres d'apprendre un métier et parfois même d'entrer dans une corporation à des conditions favorables. D'un autre côté, ce système crée aussi des avantages pour les artisans et les entrepreneurs qui, avec l'aval de ces institutions, organisent l'apprentissage et le travail des pauvres : eux et leur

famille jouissent en effet de privilèges économiques et de prestige social.

Les articles se concluent avec celui d'Anna Pellegrino dédié à *l'Asilo degli orfanelli e artigianelli Fiorentini*. Fondé le 25 décembre 1899, d'abord sous la protection du curé de *San Remigio*, puis des pères Scolopi, il fait partie du projet politique de l'Église catholique visant à reconquérir une place dans une ville fortement marquée par le socialisme et la franc-maçonnerie. L'institution a un caractère caritativo-religieux très net et choisit de s'insérer dans le quartier de *San Frediano*, le plus pauvre, le plus sordide et malfamé de la ville. Après le projet initial, qui entendait s'occuper uniquement des orphelins, l'institut s'adresse rapidement à des enfants de ce quartier –mais pas les plus pauvres– venant de familles artisanales ne pouvant s'occuper de l'éducation de leurs fils largement laissés à eux-mêmes dans la rue. L'institut devient ainsi non seulement une « citadelle productive », mais aussi un centre plaçant les apprentis dans les boutiques de la ville « la plus artisanale d'Italie ». La valeur du travail devient ainsi centrale dans le projet pédagogique et social de l'Institut. Il se montre particulièrement attentif à la cohésion et au contrôle familial. Non seulement les rémunérations des enfants sont essentiellement confiées aux familles (outre une partie destinée à l'épargne obligatoire), mais l'Institut tout entier a, en définitive, pour finalité d'aider les familles à exercer un contrôle sur leurs enfants.

Nous espérons que ces travaux pourront contribuer à développer de nouvelles réflexions sur les liens entre assistance et travail qui ont caractérisé pendant des siècles les sociétés modernes et contemporaines.

Corine Maitte

## DONNER DU TRAVAIL AUX PAUVRES : LES LOGIQUES LABORIEUSES DANS LES INSTITUTIONS CHARITABLES FLORENTINES AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIECLE

DOI 10.19229/1828-230X/4852020

RESUME: *Cet article entend étudier non pas une institution en particulier, mais l'ensemble de celles qui dominent la scène florentine pour comprendre quels rapports elles entretiennent avec le travail et, si possible, quel est l'apport de ces établissements à la fois dans les marchés du labeur citadins et dans celui des produits locaux. Il combine trois regards différents : celui des gérants de ces institutions, celui des pouvoirs politiques, citadins et étatiques, et enfin celui de ceux qui travaillent. L'article rappelle que le travail n'est pas si négligeable pour l'économie de ces institutions. Il ne l'est pas non plus pour ceux et celles qui y sont soumis car il rythme leur vie, dans les murs ou hors d'eux ; il leur permet parfois d'espérer la gagner. Les épisodes de contestation, plus qu'un refus total du travail, concernent les formes de son organisation, de ses horaires, et, surtout, le partage de ses fruits entre le travailleur et l'institution. Enfin, pour le gouvernement, le travail dans ces institutions est aussi un moyen d'introduire des innovations de produits et de techniques afin de stimuler des productions de substitution d'importations capables de donner du travail aux pauvres.*

MOTS-CLES: *Institutions charitables- travail – histoire économique et sociale-Florence-Italie.*

GIVING WORK TO THE POOR: LABORIC LOGIC IN FLORENTINE CHARITABLE INSTITUTIONS

ABSTRACT: *This article studies not one institution in particular, but all those that dominate the Florentine scene to understand how they relate to work and, if possible, what contribution these institutions make to both urban labour markets and local products. It combines three different perspectives: that of the managers of these institutions, that of political, urban and state authorities and finally that of those who work. The article recalls that work is not so negligible for the economy of these institutions. Nor is it for those who are subject to it because it sets the rhythm of their lives, inside or outside them; it sometimes allows them to hope to win it. The episodes of contestation, more than a total refusal of work, concern the forms of its organization, its schedules, and, above all, the sharing of its fruits between the worker and the institution. Finally, for the government, working in these institutions is also a way to introduce product and technological innovations to stimulate import substitution production that can provide work for the poor.*

KEYWORDS: *Charitable institutions - work and labour - economic and social history - Florence-Italy.*

La situation florentine présente pour notre sujet trois intérêts majeurs : premièrement, la centralité de l'industrie textile perdue à l'époque moderne, mais dans une situation de concurrence internationale qui rend de plus en plus fragile la production lainière d'abord, celle de la soie ensuite<sup>1</sup>. Si cette dernière emploie encore plus de 10 000 personnes dans la ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, sa production néanmoins se rétracte en se concentrant sur les produits plus

<sup>1</sup> Voir les travaux de P. Malanima, notamment *La decadenza di un'economia cittadina*, Il Mulino, Roma, 1982.

ordinaires, voire sur la soie semi-ouvrée ; l'industrie lainière semble quant à elle presque résiduelle<sup>2</sup>. Certes, d'autres activités se développent, en lien avec l'artisanat de luxe, les services, le bâtiment, mais la ville est marquée, c'est le deuxième aspect, par une pauvreté dont les responsables estiment de façon relativement constante qu'elle touche un tiers d'une population urbaine, laquelle oscille, à l'époque moderne, autour de 75000 habitants<sup>3</sup>. Enfin, elle possède également une densité précoce d'institutions charitables, dans un mixte assez caractéristique de fondations, ecclésiastiques ou laïques, dans lequel les autorités urbaines et surtout grand-ducales interviennent régulièrement<sup>4</sup>. Ces institutions sont bien connues et les principales ont fait l'objet de différentes études sur lesquelles nous nous fonderons ici.

Malgré tout, le rôle de ces institutions dans le soulagement de la pauvreté est difficile à évaluer. Il est ardu de connaître les effectifs des secourus, les « recensements » n'ayant en général pas lieu en même temps dans les établissements et n'étant pas effectués selon les mêmes critères. Si l'on s'essaye à des mesures grossières, « à la louche », il semble difficile d'avancer que plus de 2000 à 3000 personnes aient été assistées « en interne » par les différentes institutions, soit moins de 3-4 % de la population, et, surtout, entre 4 et 10 % de la population « pauvre » dont la définition est elle-même extrêmement

<sup>2</sup> Idem et C. Maitte, *La trame incertaine, le monde textile de Prato aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2001.

<sup>3</sup> Ainsi en 1767, un recensement classe alors comme pauvres 37 % de la population florentine (29301 sur 78635 habitants) cf. L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza e d'istruzione elementare gratuita della città di Firenze*, Le Monnier, Firenze, 1957, p. 87 et A. Contini, F. Martelli, *Il censimento del 1767. Una fonte per lo studio della struttura professionale della popolazione di Firenze*, in "Ricerche storiche", 1993, pp. 77-121. On retrouve des proportions similaires durant la période française. Le recensement effectué par la Congrégation de *San Giovanni Battista* à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est, lui, tout à fait exceptionnel, estimant alors que 70 % de la population (56918 personnes) avait besoin de bons pour le pain cf. S. Woolf, *Porca miseria. Poveri e assistenza nell'età moderna*, Laterza, Bari, 1988, p. 156.

<sup>4</sup> La bibliographie est très importante : je ne citerai ici que les principaux, notamment D. Lombardi, *L'ospedale dei mendicanti nella Firenze del Seicento. 'Da inutile seraglio dei mendicanti a conservatorio e casa di forza per le donne'*, « Società e storia », n° 24, (1984), pp. 290-311, ici p. 301 et D. Lombardi, *Poveri a Firenze: progetti e realizzazione della politica assistenziale dei Medici tra XVI e XVII*, in G. Politi, M. Rosa (a cura di), *Timore e carità. I poveri nell'Italia moderna*, Cremona, 1982, pp. 165-184, et, surtout, D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile, l'ospedale dei Mendicanti nella Firenze dei Medici*, Il Mulino, Bologna, 1988; S. Woolf, *Porca miseria* cit.; P. Gavitt, *Charity and Children in Renaissance Florence: The Ospedale degli Innocenti, 1410-1536*, University of Michigan Press, Ann Arbor, 1990; Idem, *Gender, Honor and Charity in Late Renaissance Florence*, Cambridge university Press, Cambridge, 2011; N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata nell'Italia del Rinascimento. Strategie di assistenza a confronto: Bologna e Firenze*, CLUEB, Bologna, 2014.

variable<sup>5</sup>. Autant dire que les institutions sont comme une goutte d'eau pour secourir la misère urbaine, même si l'on estime aussi que, dans les années de calamités, plus d'un tiers des baptisés à Florence pouvait être accueilli par les *Innocenti*<sup>6</sup>. Pour autant, le travail de 1000 à 2000 personnes (si l'on enlève les plus petits, les plus vieux, les incurables, incapables de travailler) n'est pas forcément négligeable dans l'économie du travail urbain. Daniela Lombardi soulignait dès 1988 que « les activités manufacturières d'un institut de charité introduisent sur le marché un certain nombre de produits dont il ne reste aucune trace dans les statistiques économiques urbaines » et dont il serait néanmoins intéressant de calculer la part dans l'*output* total de la ville<sup>7</sup>. Cela n'a toujours pas été fait à ce jour. Disons tout de suite que cet article ne comblera hélas pas encore cette lacune.

Mon but ici est, après un panorama rapide des principales institutions et de leur reconfiguration au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle prenant appui sur la nombreuse littérature existante (1), d'étudier les formes de travail qu'elles développent à l'intérieur des murs pour leurs membres, en fonction de leur âge, de leur sexe, de leur provenance (2). Il s'agit de mettre l'accent sur le rôle de l'industrie de la soie dans les principales institutions florentines (3), Mais aussi sur les privilèges de fabrication reçus par certains établissements (4)<sup>8</sup>. Autant d'activités qui provoquent des transformations dans l'organisation de la production et suscitent parfois d'âpres tensions, montrant ainsi les capacités d'action de leurs membres (5). Enfin, l'accent sera mis sur la Congrégation de *San Giovanni* dont l'action originale vise, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à distribuer une partie du travail à domicile (6). Il s'agit donc de décentrer le point de vue : non pas étudier une institution en particulier, comme cela a généralement été fait, mais l'ensemble de celles qui dominent la scène florentine pour comprendre quels rapports elles entretiennent avec le travail et, si possible, quel est l'apport de ces institutions à la fois dans les marchés du travail citadins et dans celui des produits locaux.

Trois regards différents seront combinés. Le premier est celui des gérants de ces institutions : comment considèrent-ils le travail de ceux dont ils ont la charge ? Quels sont les modèles organisationnels adoptés et

<sup>5</sup> B. Pullan, *Poveri, mendicanti e vagabondi (sec XIV-XVII)*, in *Storia d'Italia, Annali I*, Einaudi, Torino, 1978, pp. 981-1047, p. 990 donnait les chiffres de 4 % de la population secourue mi XVII<sup>e</sup> siècle. Sur les statistiques napoléoniennes à Florence, voir Woolf, *Porca miseria* cit., p. 6 et suivantes, cap. 4, pp. 111-137, p. 155-156. Nous ne comptons pas ici ceux qui peuvent recevoir une aide en nature ou en argent de la part des institutions, notamment celle de *San Giovanni*.

<sup>6</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 36 : ainsi 37,3 % en 1552, et plus de 38 % encore dans les années 1830.

<sup>7</sup> D. Lombardi, *L'ospedale dei mendicanti* cit., p. 179.

<sup>8</sup> Ce travail s'appuie sur les résultats de l'ANR Privilèges en cours de publication.

pourquoi ? Quelle est la part du revenu du travail des pensionnaires dans le fonctionnement financier de ces institutions ? Le second regard est celui des pouvoirs politiques, citadins et étatiques : le travail au sein de ces institutions s'insère-t-il dans une politique « économique » et sociale ? Ici comme ailleurs, les pouvoirs politiques concèdent parfois à certaines de ces institutions des privilèges d'exploitation pour des produits spécifiques. Cela peut leur fournir des activités de niche qui leur permettent à la fois d'occuper les pauvres et de subvenir à une partie de leurs besoins financiers. Cela rend également possible d'acclimater des innovations, qu'elles concernent les produits, les techniques ou l'organisation même du travail. Ces institutions peuvent alors devenir un moyen d'acclimatation de la main-d'œuvre captive dont elles disposent à des productions nouvelles, voire à de nouvelles formes d'organisation du travail. Nous en verrons quelques exemples au fil de cet article. Enfin, le troisième regard est celui de ceux qui travaillent. Si l'on ne demande souvent pas leur avis, ils peuvent néanmoins accepter plus ou moins docilement les travaux qu'on leur fait faire. Les filles, les garçons, les femmes et les hommes ne se voient pas proposer les mêmes tâches. Quelle capacité d'action ont-ils ? Le travail est-il toujours subi ? Et sinon, quelles sont les raisons des choix ? Les apprentissages qu'ils font à l'intérieur de ces établissements peuvent-ils leur servir à devenir ou redevenir ensuite indépendants ? Comment d'ailleurs sont-ils rétribués ? C'est là une question importante car elle peut aussi porter à des comparaisons, voire à des confrontations, avec ceux qui exercent parfois les mêmes activités à l'extérieur de ces institutions : y-a-t-il alors plutôt concurrence ou complémentarité entre les activités gérées par les institutions et celles qui se développent sur des marchés en grande partie réglementés ?

## 1. La densité des institutions de charité urbaines<sup>9</sup>

Le système institutionnel florentin « d'assistance » à l'enfance et aux pauvres est très vaste et peut faire figure de modèle dès le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. La rationalité de ce système est toute relative car il existe une multiplicité d'institutions, de nature variée, laïques pour l'essentiel, qui n'ont pas été pensées dans un dessein d'ensemble. Leurs « assistés » se superposent plus qu'ils ne s'excluent. Comme en pays protestants, le XVI<sup>e</sup> siècle est

<sup>9</sup> Je renvoie principalement à D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit. et N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit. pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et à Luigi Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca*, in *Timore e Carità* cit., pp. 185-210 pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Tous s'appuient sur L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit.

<sup>10</sup> B. Pullan, *Poverty and charity: Europe, Italy, Venice, 1400-1700*, Variorum, Aldershot (GB), 1994.

celui d'une volonté de mainmise croissante du pouvoir séculier, politique, voire d'une tentative de rationalisation, dont l'évolution est cependant tout sauf linéaire<sup>11</sup>. La première grande réforme est celle que lance Côme 1<sup>er</sup> en 1542 : il donne alors à 5 puis à 12 *Buonomini* la mission de contrôler et de coordonner les plus de deux cents institutions hospitalières qui existent au niveau territorial de son duché. Cette nouvelle magistrature doit également autoriser la mendicité par la concession de licences aux pauvres incapables de travailler, par ailleurs accueillis et nourris dans les Hôpitaux. Elle doit aussi la défendre à tous ceux capables de subvenir à leurs besoins par leur travail : distinction classique entre pauvres inhabiles et habiles.

Si cette mission est difficilement mise en œuvre et même abandonnée en 1577 comme « trop grande entreprise »<sup>12</sup>, le résultat le plus concret est de réorganiser le soutien à l'enfance dans la capitale en prenant la place, et le nom, d'une plus ancienne institution, le *Bigallo*, destiné à recevoir les enfants entre 3 et 10 ans (puis 2-16 ans), pour les éduquer à la religion et au travail, à l'âge précisément où ils sont trop grands pour les orphelinats et trop petits pour les boutiques, se lamentent dès les années 1520-30 certains responsables urbains<sup>13</sup>. Ce nouvel *Hôpital des Abandonnés* est délibérément sélectif<sup>14</sup>, au contraire du célèbre et plus ancien *Hôpital des Innocents*. Fondé, faut-il le rappeler, au XV<sup>e</sup> siècle, grâce à un don initial du célèbre marchand de Prato Francesco Datini en faveur de l'Hôpital Santa Maria Nuova et lié à l'Art de la soie, il recueille les enfants abandonnés avec régulièrement plus de 1000 « pensionnaires », plus de 3000 même à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Il proclame par son titre même que la faute des parents ne doit pas retomber sur les enfants, ce qui est loin d'être acquis tant l'équation entre abandon et bâtardise est commun. Cependant, les administrateurs sont conscients du fait qu'il y a, parmi tous les abandonnés, de nombreux enfants légitimes qu'ils voudraient distinguer des bâtards<sup>16</sup>.

Pour les filles et femmes, les institutions se multiplient au XVI<sup>e</sup> siècle sous la forme de *conservatoires* dont certains se transforment ensuite en monastères : celui des *Fanciulle abbandonate* au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, qui devient celui du *Ceppo*, le *Conservatorio della Pietà*, fondé en

<sup>11</sup> T. M. Safley (dir.), *The reformation of charity. The Secular and the Religious in Early Modern Poor Relief*, Brill, Boston, 2003.

<sup>12</sup> Asf, Pratica Segreta, 184, c 641, rescritto granducale 20/03/1577 cité par D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., p. 169.

<sup>13</sup> cf. R. C. Trexler, *Public Life in Renaissance Florence*, Academic Press, New York, 1980, pp. 16, 30, 42.

<sup>14</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 72 e sgg.

<sup>15</sup> P. Gavitt, *Charity and Children* cit..

<sup>16</sup> On trouve la même volonté à Lyon comme l'a bien explicité M. Martinat, *Travail et apprentissage des femmes à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, « MEFRIM », 123/1 (2011), pp. 11-24.

1554, sans doute l'un des plus importants (320 femmes en 1558<sup>17</sup>) ; celui de *Santa Maria Vergine*, de *San Niccolò*, des *Malmaritate* pour les femmes mariées et prostituées – créé en 1579<sup>18</sup> ; celui de *Sant'Annunziata*, dit d'Orbetello, pour les filles mères ; celui de *Santa Caterina*, pour les jeunes filles théoriquement âgées de plus de 18 ans, mais qui en reçoit, semble-t-il, de nombreuses plus jeunes, en liaison avec le *Bigallo* après 1615 ; celui des *Convertite* conçu pour recevoir celles qui reviendraient à une vie plus pure<sup>19</sup>, etc... Cette apparente spécialisation ne doit pas cacher le fait que les typologies établies sont régulièrement subverties par des pratiques relativement indifférenciées qui tiennent plus au hasard ou aux opportunités qu'aux classements précisés. Le trait commun est néanmoins le caractère conventuel de ces fondations promues pour l'essentiel par des confraternités laïques, mais dont les liens avec la famille ducale sont néanmoins souvent forts. Paradoxalement, les femmes potentiellement les plus démunies (les domestiques, les gardiennes de bétail, les mendiantes ou celles atteintes de maux incurables) sont généralement exclues de ces structures<sup>20</sup>.

Ce sont les crises frumentaires, épidémiques et économiques bien connues des années 1590-91 et 1619-22 qui vont pousser à imaginer des solutions d'enfermement pour les pauvres. Parallèlement sont mises en place des subventions pour les arts de la soie et de la laine, des mesures de soutien à domicile pour les pauvres locaux, des mesures d'approvisionnement... En 1621, au cœur de la crise, est officiellement fondée la *Pia Casa dei Mendicanti*, sur initiative des milieux de la Cour. Elle est alors censée regrouper tous les pauvres mendiants, selon un modèle développé alors un peu partout en Europe qui mêle assistance et répression. La référence à ce qui se fait ailleurs, notamment à Bologne, Rome, Vérone, Venise, montre bien une circulation des idées et des pratiques liées au paupérisme<sup>21</sup>. Cependant, très vite, cette institution regroupe beaucoup plus de femmes que d'hommes, comme l'a montré l'étude fouillée de Daniela Lombardi. Si les hommes dépassent encore la centaine dans les années 1630, ils ne sont plus que 31 en 1650, 8 en 1681 sur

<sup>17</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 81.

<sup>18</sup> Cf. Asf, Bigallo, 1691 (pour le statut, seule chose connue cité par S. Cohen, *Convertite e Malmaritate. Donne "irregolari" e ordini religiosi nella Firenze Rinascimentale, e Memoria. Rivista di storia delle donne* », n° 5, 1982, pp. 46-63 et S. Cohen, *The Evolution of Women's Asylums Since 1500*, New-York, Oxford, 1992). On y trouve à la fois des prostituées, des femmes internées sur demande de leur famille, mais aussi certaines à leur demande pour échapper à leur mari.

<sup>19</sup> Voir L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 648-58.

<sup>20</sup> Selon une pratique que l'on retrouve ailleurs cf. M. Garbelotti, *Per carità. Poveri e politiche assistenziali nell'Italia moderna*, Carocci editore, Roma, 2013, p. 125 et sgg.

<sup>21</sup> Inutile ici de citer la très vaste littérature consacrée au « grand renfermement » du XVII<sup>e</sup> siècle. Je renvoie à D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., notamment p. 177 et sgg.

306 reclus<sup>22</sup>. Quant aux femmes, ce sont pour l'essentiel des jeunes filles orphelines ou abandonnées : certaines ont été enlevées à la « mauvaise influence » de leurs parents tandis que d'autres sont mises à l'abri de maris trop violents : « toutes en somme pour les sauver des périls dans lesquels elles pouvaient tomber en vivant dans leur liberté »<sup>23</sup>. On retrouve donc là un mélange courant entre celles qui sont contraintes et forcées de vivre dans l'établissement, par leur famille ou par décision de différentes autorités, et celles pour qui cela a pu être un choix.

En 1670-71 puis en 1677-78, l'administration grand-ducale tente une nouvelle fois de réformer le système pour accroître la réclusion des mendiants qui pullulent près des églises<sup>24</sup>. Le remaniement général tente alors d'orienter chacun dans un établissement spécifique selon son âge et sa condition : aux *Innocenti*, tous les enfants abandonnés de moins de trois ans, au *Bigallo* les orphelins légitimes, dans la *Pia Casa del Rifugio* ceux trouvés dans les rues ayant moins de dix-huit ans, dans l'*Hôpital des Mendicanti*, tous les mendiants, selon sa vocation initiale de 1621, dans les différents *Conservatori*, enfin, les femmes en danger<sup>25</sup>. Néanmoins, le *bando* du 9 février 1678 n'enferme pas plus de 400 mendiants. Comme un peu partout, les tentatives de détention restent très partielles, concentrées sur les enfants et les femmes, étant donné le manque de locaux, de finances et les réticences des intéressés.

Le projet de 1677-78 montre cependant l'intégration dans les plans gouvernementaux d'un nouvel établissement, fondé dans les années 1650 dans l'entourage de l'Oratoire et de la famille du grand-duc, comme l'a bien retracé Filippo Fineschi<sup>26</sup>. La maison du refuge, qui prend ensuite le nom de *Pia casa del rifugio de poveri fanciulli di S. Filippo Neri*, est en effet fondée en 1650 par Ippolito Francini, « excellent artisan de lunettes dans les ateliers du grand-duc », selon Passerini, qui reçoit du cardinal Leopoldo de Médicis un local destiné à recueillir les enfants trouvés dans les rues. Après sa mort accidentelle en 1653, son « oeuvre » est reprise par Benedetto Salvi et Filippo Franci, prêtre qui fonde officiellement l'Hôpital le 1/11/1653. Ses 40 articles sont très rapidement approuvés dès le 8

<sup>22</sup> D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., p. 180.

<sup>23</sup> D. Lombardi, *L'ospedale dei mendicanti* cit., p. 291.

<sup>24</sup> Le recensement opéré en novembre 1677 en a compté 1382, soit moins de 2 % de la population urbaine.

<sup>25</sup> La géographie citadine de ces institutions est bien indiquée par la carte produite par Daniela D. Lombardi, *L'ospedale dei Mendicanti* cit., p. 204.

<sup>26</sup> Voir notamment F. Fineschi, *I «Monellini» Della Quarconia. Controllo Pubblico e Disciplina dei Fanciulli in un Istituto Fiorentino Del Seicento.* In O. Niccoli (a cura di), *Infanzie. Funzioni Di Un Gruppo Liminale Dal Mondo Classico All'età Moderna*, Ponte alle Grazie, Firenze, 1993, pp. 252-286 et F. Fineschi, *La Quarconia: assistenza e reclusione a Firenze nel 17. Secolo; dottorato di ricerca in storia urbana e rurale*, Università degli studi di Perugia, 1993.

décembre par le grand-duc, ce qui montre le lien très fort existant entre la nouvelle institution et le pouvoir politique. En 1667, la maison s'installe dans les locaux de la rue dei Cimatori/rue dei Cerchi dans lequel il reste jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (à part une brève parenthèse entre 1672 et 1677). Enfin, en 1677, en parallèle de la réorganisation du système d'assistance évoquée il y a un instant, l'installation définitive de la « famille » se fait grâce à de nouveaux règlements, inspirés par Francesco Cerretani, prêtre de l'*Oratorio di S. Filippo*.

La nouveauté consiste dans l'organisation de rondes de nuit par les députés, choisis parmi les prêtres et les nobles de la Congrégation, afin de rechercher les enfants vivants dans les rues, près des cimetières, dans les tavernes pour les amener à la *Pia Casa* « amorevolmente e con dolce violenza ». On décide alors de leur sort après interrogatoire. Ainsi, contrairement aux autres institutions qui recueillent les enfants abandonnés, ou recommandés, il s'agit d'aller chercher les enfants dans des lieux considérés comme néfastes pour eux. Mais, dans la *Pia Casa* comme dans les autres institutions, la transformation des modes d'accueil est, semble-t-il, rapide<sup>27</sup>. Les rondes de nuit et du samedi sont raréfiées car de plus en plus d'enfants lui sont directement confiés, contrairement au vouloir initial des fondateurs. Des mécanismes complexes d'appropriation des possibilités offertes par l'institution se mettent assez rapidement en place, de la part des familles ou des « amis » de la « maison ». Celle-ci devient relativement rapidement une ressource, ponctuelle ou définitive, contre des enfants turbulents, trop nombreux etc. Une dénonciation anonyme souligne le risque que l'institut devienne « le réceptacle des fils de tous les serviteurs, et domestiques, veuves, lesquels tenteront de loger leurs fils dans cette maison »<sup>28</sup>. En 1768, la chose est acquise puisque le nouveau règlement établit un classement des enfants entre ceux qui ont été trouvés dormant dans la rue ; ceux recommandés par leurs parents pour leur pauvreté ; les incarcérés, sur instance de la famille ou non<sup>29</sup>. Si tous les enfants sont admis sans qu'on leur demande leur avis, il existe donc néanmoins différentes sortes de contraintes, qui déterminent sans doute le regard différent que les responsables de l'institution portent sur eux et influent sur les travaux qu'on leur fait faire. Même si la capacité maximale d'accueil n'est pas connue, elle devait avoisiner les 80 pensionnaires, répartis entre deux grands dortoirs.

<sup>27</sup> Pour la différence entre normes et pratiques d'acceptation dans les institutions florentines du XVI<sup>e</sup> siècle, voir N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 103-141.

<sup>28</sup> Asf, Miscellanea Medicea, 339, ins 5; documents cités par Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 11-23.

<sup>29</sup> Archivio della pia casa del lavoro di Firenze (Apcl), *Orfanotrofio di San Filippo Neri*, Filza 3, Pos 96 : documents cités par Fineschi, *La Quarconia* cit.; D. Melossi, M. Pavarini *Carcere e fabbrica. Alle origini del sistema penitenziario*, Il Mulino, Bologna, 1977, pp. 102-3.

Le lien de cette assistance de fondation privée avec le grand-duc est particulièrement étroit puisqu'il approuve les règlements, nomme le directeur de l'institution (après Franci, Carlo Gianni est nommé à sa tête en 1688), donne de l'argent comptant, soit directement issu de son trésor personnel, soit par des versements de la *Depositeria*, voire en lui affectant les revenus du Lotto (en 1754 notamment). Surtout, comme nous allons le voir, il concède des privilèges et des régies (*appalti*) pour assurer à cette institution, comme à d'autres, des sources de travail et de financement.

De fait, autour de Côme III gravite tout un ensemble de réformateurs attentifs à ce qui se fait à l'étranger, particulièrement en France<sup>30</sup>. L'influence des Jésuites sur le souverain est grande et, sur suggestion de Paolo Segneri, il convie Giovanni Maria Baldigiani à voyager en France, pour y observer ce qui s'y fait<sup>31</sup>. À peine rentré, celui-ci rédige des « conseils pour un règlement des pauvres à Florence »<sup>32</sup>, un ensemble de mesures qui lie lutte contre la pauvreté et développement économique. Il y conseille notamment la mise en place de nouvelles productions agricoles et manufacturières ainsi que le développement d'innovations techniques pour les plus anciennes. Il encourage les marchands à contenir leurs profits pour mieux affronter les marchés étrangers : il incite également les artisans à augmenter leurs heures de travail, notamment en travaillant « du matin au soir sans aucune pause et avec sollicitude, voire en limitant les jours de fêtes »<sup>33</sup>. La rhétorique est connue, ancienne, mais elle va aussi contribuer à organiser de façon renouvelée le travail dans et hors les institutions de charité. À partir de 1700, Baldigiani va être l'un des instigateurs de la *Congrégation San Giovanni Battista sul soccorso ai poveri*, dernière grande institution fondée dans le très riche panorama florentin, et dont l'un des buts principaux va également être de secourir les pauvres par le labeur<sup>34</sup>. Si le rapport au travail manuel est en effet fondamental pour toutes ces institutions, les formes, les contenus et les

<sup>30</sup> Dans l'entourage d'Honoré Chaurand (Valensole, 1617- Avignon 1697 et à qui on attribue la création de 126 Hôpitaux généraux, plus ou moins durables) et d'André Guevarre (1646-1726 auteur d'une *Mendicité abolie*, publiée pour la première fois à Aix-en-Provence en 1668) qui viennent d'ailleurs en Toscane dans les années 1690.

<sup>31</sup> Asf, Miscellanea Medicea, 366; voir F. Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 11-23. Giovanni Maria Baldigiani est aussi l'un des responsables de l'*Ospizio Apostolico* romain jusque 1699 cf. F. Saccà, *L'assistenza alle ragazze del conservatorio di S. Giovanni in Laterano nel corso del XVIII secolo*, in « Storia e Politica », XXI (1982), pp. 438-479, ici p. 439-440, utile comparaison avec ce qui se fait à Florence.

<sup>32</sup> Asf, Miscellanea Medicea, c. 647-651.

<sup>33</sup> Ivi.

<sup>34</sup> Ce panorama n'est évidemment pas exhaustif, il faut noter par exemple en 1736 l'inauguration d'un nouveau *Conservatorio di San Giovanni Battista di Bonifazio* dont le but est à nouveau d'enfermer les pauvres. Mais seuls les invalides y trouveront place cf. L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit.

modes d'organisation en sont très variés, se déployant de façon différente pour les filles et les garçons, les enfants légitimes ou non, les femmes plus ou moins perverses et les hommes, dans et hors les murs.

## 2. Le travail à l'intérieur des institutions

Si l'attention est ici portée sur les activités laborieuses internes à ces institutions, il faut cependant rappeler qu'une partie des pauvres – surtout les enfants des orphelinats – de ces institutions sont envoyés travailler hors les murs. Passé le plus jeune âge et la mortalité terrible qui les frappe<sup>35</sup>, la démarche commune des administrateurs est de rendre les enfants utiles pour l'institution. La première tâche des plus jeunes est donc d'aller quêter pour engranger les aumônes, en argent ou en nourriture<sup>36</sup>. Ensuite, les destinées des filles et des garçons divergent le plus souvent. Dans la plupart des institutions, après une éducation élémentaire dont on sait peu de choses, il s'agit de placer les garçons dans les boutiques artisanales : le but est clairement de les faire travailler rapidement. Dans une ville où le textile englobe encore 40 % de la population mi XVI<sup>e</sup> siècle, les boutiques de l'art de la laine ou de la soie constituent un réceptacle important pour tous ces jeunes qui ne sont donc pas forcément « apprentis » dans le sens où l'historiographie a longtemps considéré ce terme. En effet, c'est à Florence que se développe, dès la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, le terme de *discipulus ad salarium* qui indique bien à la fois l'apprentissage, mais aussi la rémunération, en vérité très faible, des jeunes employés dans les boutiques qui sont d'abord de petits travailleurs<sup>37</sup>. Dès lors, il faut distinguer deux canaux de l'apprentissage :

<sup>35</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mortalité des enfants recueillis aux *Innocenti* est de 80 %, selon les données de l'institution. Par comparaison, la mortalité des enfants de l'Hôtel-Dieu de Lyon envoyés en nourrice oscille entre 25% et 61,5% au XVIII<sup>e</sup> siècle selon l'âge auquel ils sont envoyés en nourrice cf. M. Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Champs Flammarion, Paris, 1975, p. 65.

<sup>36</sup> Comme l'a bien montré Terpstra, cela peut constituer un revenu important de ces établissements : ainsi, en 1556, les aumônes représentent 67 % des revenus du *conservatorio della Pietà* dont 39 % ont été rapportées grâce aux tournées des filles cf. Terpstra, *L'infanzia abbandonata*, cit., pp. 161-163.

<sup>37</sup> Cf. L. Marcello, *Andare a Bottega. Adolescenza e Apprendistato Nelle Arti (Sec. XVI-XVII)*, in O. Niccoli (a cura di), *Infanzie. Funzioni Di Un Gruppo Liminale Dal Mondo Classico All'età Moderna*, Ponte alle Grazie, Firenze, 1993, pp. 231-251 ; voir aussi F. Franceschi, *Les enfants au travail dans l'industrie textile florentine des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, « Médiévales », 30, 1996, pp. 69-82, ici p. 71 et Idem, *I salariati in Ceti, modelli comportamenti nella società medievale (secc. XIII-metà XIV)*. *Atti del XVII convegno internazionale di Studio*, Pistoia, 2001, pp. 175-201 ou encore *La 'grande' manifattura tessile*, in *La trasmissione dei saperi nel Medioevo (secc. XII-XV)*. *Atti del XIX Convegno internazionale di studio*, Pistoia, 2005,

celui, limité, qui permet de devenir maître ; celui, plus important, qui porte à un travail salarié. Le terme qui désigne les jeunes des *Innocenti* n'est d'ailleurs ni « disciples » ni « apprentis », mais *fattori*, enfants à tout faire, qui se forment sur le tas, en exécutant sans doute les gestes les plus simples, qu'on leur assigne déjà aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Le travail hors les murs est beaucoup plus problématique dans tous les esprits pour les filles que l'on préfère faire travailler à l'intérieur pour éviter les risques de déshonneur, même si une petite partie est cependant placée à l'extérieur comme domestiques<sup>39</sup>. Si filles et garçons sont donc différenciés quant à la possibilité même du travail externe, la finalité de celui-ci est aussi différente dans l'un et l'autre cas : celui des garçons doit déboucher sur la capacité de gagner leur vie une fois atteint l'âge auquel les institutions cessent de leur prêter secours (autour de 18 ans en général<sup>40</sup>) ; le travail externe des filles, problématique, est lié à la volonté de leur constituer une dot qu'elles ne perçoivent qu'à leur sortie de l'établissement, lors de leur mariage ou de leur prise de vœu qui constituent les deux portes de sortie imaginées pour elles<sup>41</sup>.

À l'intérieur des murs, le travail est partout, sous des formes variées. Il serait bien entendu nécessaire d'enquêter de manière approfondie sur l'agencement des différentes formes de labeur rappelées, dans l'introduction générale de ce numéro, au sein des établissements. Mais le regard sera ici principalement centré sur les manufactures destinées à être vendues à l'extérieur. Étant donnée l'importance du secteur de la soie à Florence et l'importante masse de main-d'œuvre peu qualifiée requise par les premières phases de ce travail, on ne s'étonnera pas de le voir durablement mis en œuvre au sein des institutions<sup>42</sup>.

pp. 355-389; M. P. Zanobi, *Salariati nel Medioevo (sec. XIII-XV)*, Nuove Carte, Ferrara, 2009, p. 34 et sgg. pour la « mutation génétique de l'apprentissage ».

<sup>38</sup> A. Stella, *La révolte des Ciompi : les hommes, les lieux, le travail*, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1993, p. 116-117.

<sup>39</sup> M. Fubini Leuzzi, 'Dell'allogare le fanciulle degli Innocenti' : un problema culturale ed economico, 1577-1652, in P. Prodi (a cura di), *Disciplina dell'anima, disciplina del corpo e disciplina della società tra medioevo e età moderna*, Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Quaderni 40, (Bologna), 1994, pp. 863-899. Le placement des jeunes filles abandonnées comme domestiques dans les maisons des citadins aisés est aussi pratiqué, à partir de 1433, à l'orphelinat S. Gallo qui est ensuite réuni aux *Innocenti* cf. L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 668. Seul le refuge de *santa Caterina* prévoit l'apprentissage en boutique pour une partie des filles, cf. D. Lombardi, *Poveri* cit., p. 168, mais il y a peu d'informations supplémentaires sur ce point.

<sup>40</sup> Voir sur ce point N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., chapitre VI.

<sup>41</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit. ; M. Garbelotti, *Per carità*, cit., p. 133 et sgg.

<sup>42</sup> P. Malanima, *La decadenza di un'economia cittadina* cit., p. 84-5 et M. T. Bettarini, R. Ciapetti, *L'Arte della seta a Firenze : un censimento del 1663*, « Ricerche storiche »,

### 3. L'importance du travail de la soie au sein des institutions

Il faut d'abord faire un constant étrange, celui du silence des études sectorielles concernant la soie sur la production de ces institutions, comme si les sources étant d'une nature toute autre que celles habituellement mises en œuvre par les historiens économistes, ils ne s'en étaient pas préoccupés. Pourtant, les institutions peuvent être actives dans les trois phases principales du travail initial de la soie, comme l'ont été d'ailleurs précocement à Florence les couvents de femmes<sup>43</sup> : tirage, notamment à partir du moment où l'élevage des vers à soie et la production de cocons augmentent fortement sous l'influence de la politique grand-ducale, dévidage et renvidage, objets d'importantes innovations à l'époque moderne, et filature, qui reste uniquement manuelle, même si cela n'empêche pas non plus un certain nombre d'évolutions techniques<sup>44</sup>. Ces opérations sont à la fois essentielles, dangereuses pour la santé et les moins rémunérées du secteur. Partout, elles sont le fait des filles et des enfants. La concentration d'une main-d'œuvre contrainte dans les établissements de charité est évidemment une aubaine pour les entrepreneurs du secteur.

Dans les plus grandes institutions, comme dans les couvents, le travail de la soie est organisé en véritables « laboratoires » surveillés par des maîtresses. Elles enseignent, organisent, enregistrent le labeur des filles qui sont sous leur responsabilité, comptabilisent les matières qui entrent et qui sortent, rendent compte de l'ensemble des activités<sup>45</sup>. Il est bien sûr logique de trouver de telles activités dans l'Hôpital des Innocents qui entretient des liens consubstantiels avec l'Art de la soie<sup>46</sup>. Et pourtant, l'activité semble péricliter dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, malgré des relances régulières, d'autant qu'elle est peu prisée des filles. Selon le *Spedalingo* Grazzini, en 1687, seules 60 filles sur les 800 présentes travaillent dans le renvidage. Ce sont les plus misérables, celles qui ne peuvent faire autre chose, faute d'aides extérieures notamment. Il est alors logique que l'on constate une diminution des revenus de cette activité, en baisse des deux tiers par rapport à 1643, à en croire ce responsable. Crise de la soie,

XII, 1982, p. 43 : le recensement indique alors que 45 % de la main-d'œuvre a moins de quinze ans.

<sup>43</sup> S. T. Strocchia, *Nuns and nunneries*, cit.

<sup>44</sup> C. Poni, *Piccole innovazioni e filatoi a mano: Venezia (1550-1600)*, in *Studi in memoria L. dal Pane*, Bologna, 1982, pp. 371-389.

<sup>45</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 171-174.

<sup>46</sup> L. Sandri, *L'attività di banco di deposito dell'Ospedale degli Innocenti di Firenze, Don Vincenzo Borghini e la 'banca rotta' del 1579*, in *L'uso del denaro. Patrimonio e amministrazione nei luoghi pii e negli enti ecclesiastici in Italia (secoli XV-XVIII)*, Il Mulino, Bologna, 2001, p. 166.

manque de débouchés et réticence des filles semblent donc converger pour réduire cette production qui, malgré tout, fournit alors à l'Hôpital 89 % des revenus du travail des filles : c'est dire qu'il en prélève sans doute l'essentiel, ce qui compte également dans la mauvaise volonté des pensionnaires à y travailler. On touche là en effet un point sensible : la part différente que prélèvent les institutions et celle que touchent les « convives » sur les différentes sortes de travaux qui s'accomplissent dans les murs.

Mais le travail initial de la soie n'est pas la spécialité des *Innocenti*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les nouvelles institutions, comme le conservatoire de la *Pietà* ou *S. Niccolò*, se sont rapidement lancés dans ces activités, et ce d'autant plus facilement que les femmes de soyeux étaient membres de la congrégation qui gérait le premier<sup>47</sup>. S'il est difficile d'évaluer la part respective des revenus des différentes activités que *la Pietà* faisait faire à ses filles, la soie est sans doute l'une des plus importantes et doit donc constituer une part notable des 750 florins d'or que l'institution retira de leur travail entre 1566 et 1578, soit 40 à 50 % des recettes totales<sup>48</sup>. Un pourcentage que l'on retrouve un siècle plus tard dans l'Hôpital des *Mendicanti* où le travail de la soie constitue une part non négligeable des entrées de l'institution à partir des années 1640, quand il semble diminuer aux *Innocenti* : est-il possible qu'un système de vases communicants ait existé entre les deux institutions ? Dès les années 1630, les gérants des *Mendicanti* indiquent leur préférence pour le renvidage de la soie plutôt que pour le tissage de la laine, imposé par le grand-duc : ils la jugent plus rapide à apprendre et plus profitable<sup>49</sup>. Ils semblent atteindre leur but dans les années 1640 et, à partir des années 1670 jusqu'aux années 1730 au moins, ce poste constitue souvent plus de 40 % des entrées de l'institution<sup>50</sup>. Il serait donc difficile de dire qu'il est marginal dans son équilibre financier. Daniela Lombardi a d'ailleurs souligné la façon dont certains gros marchands-fabricants utilisent très largement cette main-d'œuvre, souvent en fournissant à la fois la matière première et les instruments, comme l'ont fait leurs prédécesseurs du XV<sup>e</sup> siècle avec les couvents de femmes : la maison de Andrea Baci, dans les années 1672-74, puis l'importante entreprise de Giuseppe Frescobaldi et compagnie au XVIII<sup>e</sup> siècle qui y introduit aussi la phase de la filature, alors même

<sup>47</sup> N. Terpstra, *Lost Girls* cit., p. 66-79.

<sup>48</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit.

<sup>49</sup> Asf, Pratica Segreta, 182, cc. 198-199, cité par D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., note 29, p. 176.

<sup>50</sup> D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., p. 159 ; 1643 : 17,5% (avec 250 reclus) ; 1676 : 45,4 %, 1681 : 41 %, 1724 : 31,4 %, 1730 : 42 %

qu'elle dispose des filatures à eau de la région de Pescia (1707-1739)<sup>51</sup>. L'intérêt, selon Lombardi, est une diversification possible de leur production, les filés destinés aux tissus de luxe venant de Pescia, tandis que ceux fournis par l'institution servent aux trames et produits de qualité mineure. La diversification productive va de pair avec la variété des formes de travail mobilisées par ces gros entrepreneurs qui, s'ils soutiennent ainsi l'institution, font aussi tourner leurs affaires. L'absence des livres comptables des Frescobaldi rend malheureusement impossible de faire le partage entre ces différentes sources d'activité.

En dehors du revidage, on trouve de très nombreux autres types de travaux à l'intérieur des institutions, depuis la filature de la laine, bien mieux payée, celle du lin, voire du chanvre jusqu'aux « classiques » travaux d'aiguille ou de tricotage, en passant par différentes sortes de tissage. Ainsi, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le conservatoire de la *Pietà* se transforme en une sorte de manufacture de brocarts pour lesquels il acquiert une importante réputation<sup>52</sup>. Plus original, la *Casa Pia del rifugio*, produit notamment des clous et des épingles, forte des relations qu'elle entretient avec la Magone du fer<sup>53</sup>. Les produits de ces activités sont souvent vendus directement sur le marché, impliquant d'autres circuits d'échanges et, sans doute, une moindre imbrication entre les intérêts des entrepreneurs et ceux des institutions. Parmi toutes celles-ci, sur lesquelles les informations sont malheureusement très limitées, certaines ont la particularité d'avoir été concédées comme des privilèges spécifiques accordés par le monarque à ces institutions.

#### **4. La mise en place de monopoles manufacturiers dans les institutions charitables**

On peut comprendre les liens entre privilège et institutions selon deux directions sans doute liées dans l'esprit des autorités concédantes, comme dans celui des responsables de ces organismes. D'une part, la volonté de trouver des sources de financement pour des institutions qui en manquent souvent cruellement et n'ont en fait jamais les moyens de s'occuper de tous ceux dont elles sont initialement chargées. D'autre part, la volonté gouvernementale d'introduire des innovations de produits ou de techniques par l'intermédiaire de ces

<sup>51</sup> D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., p. 165-67.

<sup>52</sup> N. Terpstra, *L'infanzia abbandonata* cit., p. 200.

<sup>53</sup> Apclf, *Orfanotrofio di San Filippo Neri*, contient un certain nombre de livres comptables de cet atelier ; cf. par exemple 385 : *Entrata e uscita del ferro*, 1743-1757.

établissements qui forment ainsi une main-d'oeuvre locale à ces nouveautés.

Assurément, la *Pia Casa del Rifugio* est l'une des institutions qui cumule les privilèges. Elle récupère notamment celui de la fabrication des bonnets à la levantine dont l'industrie prospère dans les ports méditerranéens de l'époque moderne<sup>54</sup>. Imités de ceux de Tunis ou de Fès, les entrepreneurs tentent d'en produire différents modèles exportés dans tout le Levant dont le marché semble infini. Si la production a pris pied à Livourne au début du XVII<sup>e</sup> siècle, elle semble disparaître alors relativement rapidement. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par contre, des entrepreneurs marseillais - Pietro Giordano (de 1662 à 1667)<sup>55</sup>, suivi par Luigi Giordano, en 1672 - obtiennent du grand-duc un privilège qui va être régulièrement renouvelé pour sa veuve (Margherita Paien-1697-1717<sup>56</sup>), son fils Gio-Batta (1697-1728<sup>57</sup>), sa bru devenue veuve, Anna Possi. C'est elle, qui, librement ou plus ou moins forcée par le gouvernement, on ne sait, cède son privilège des bonnets levantins à la *Casa Pia del Rifugio di San Filippo Neri* en 1730<sup>58</sup> : l'institution est donc la seule à pouvoir faire fabriquer ces bonnets de 1730 à 1765, voire au-delà<sup>59</sup>. Voici donc une institution caritative qui acquiert un monopole de fabrication, grâce à la protection du grand-duc. Il s'agit d'une situation où l'institution est le protagoniste en première personne du privilège de fabrication et non de façon induite, comme cela se rencontre fréquemment, dans les cas où, par exemple, les entrepreneurs privilégiés ont la possibilité de bénéficier de la main-d'oeuvre de ces institutions en échange bien entendu de leur apprentissage du métier. Ici, la production existe déjà, ce n'est donc pas une nouveauté, mais une façon pour trouver une source de travail et de financement à l'institution qui, d'ailleurs, sous-traite parfois une partie de la production et en fait réaliser sans doute aussi une partie à l'extérieur, j'y reviendrai<sup>60</sup>. Liée à cette concession, car aux mains de la même descendante, se trouve également celle des bas de laine à la mode de Fabriano dont on sait que l'institution fournit par exemple le régiment

<sup>54</sup> L. Valensi, *Islam et capitalisme: production et commerce des chéchias en Tunisie et en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, « Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine », XVI, pp. 376-400; C. Maitte, *Adapter les produits, jouer sur les marchés. La fabrication des chéchias, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, in G. L. Fontana, G. Gayot (a cura di), *La laine, produits et marchés (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Cleup, Padoue, 2004, pp. 1115-1142.

<sup>55</sup> Asf, Pratica Segreta 192.

<sup>56</sup> Dernier renouvellement 1717 cf. Asf, Auditore poi Segretario delle Riformagioni, 76.

<sup>57</sup> Asf, Auditore poi Segretario delle Riformagioni, 78.

<sup>58</sup> Asf, Pratica Segreta 197.

<sup>59</sup> Asf, Auditore poi Segretario delle Riformagioni, 100.

<sup>60</sup> Antonio Volpe de Livourne obtient, en 1755, la sous-traitance de 30 douzaines cf. Apclf, 388.

de Florence<sup>61</sup>. On trouve là un exemple des circulations de produits relativement fréquentes entre institutions caritatives et équipements militaires.

Ce double privilège n'est pas le seul avantage accordé à la *Pia casa* qui reçoit également la concession, contre une faible somme, de la pinède granducale du Tombolo située dans la Maremme grossetane et qui constitue le principal fournisseur toscan de pignons de pins. S'agit-il d'un travail anecdotique ? Pas vraiment puisqu'il occupe en interne ceux qui n'ont pas été placés en boutique, y compris les plus jeunes qui cassent les coques : rémunérés à la pièce, ils peuvent ainsi se payer leur repas. Ce labeur manifestement ingrat constitue, estiment les administrateurs, une incitation pour aller en boutique dès qu'ils le peuvent<sup>62</sup>.

Ainsi trouve-t-on parmi ces activités privilégiées un ensemble de travaux variés, pas forcément très novateurs, mais en partie au moins rémunérateurs pour la *Pia casa*, si ce n'est pour les enfants, même si les bilans comptables sont pour l'heure impossible à dresser. Il faut souligner qu'au moment même où les administrateurs toscans dénoncent les privilèges comme des monopoles néfastes qu'il convient de limiter au maximum, ils continuent de les concéder comme ressources pour les institutions caritatives. La Congrégation de *San Giovanni* en a d'ailleurs bénéficié dès sa création puisqu'elle obtient en 1702 un privilège pour la fabrication des tissus de laine et de coton<sup>63</sup> et, en 1707, elle est conçue comme l'instrument d'introduction en Toscane des métiers à tisser à la hollandaise, dans la perspective mercantiliste d'introduire des innovations techniques performantes –selon ce qu'avait préconisé Baldigani dans son rapport précédemment cité. Les directeurs sont attirés de l'étranger pour « tenter de donner vie et nom aux manufactures » selon un schéma qui remonte au moins au XVI<sup>e</sup> siècle.

En effet, c'est depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au moins, que le grand-duc confère des privilèges à des institutions pieuses dont il est souvent difficile cependant de suivre la mise en œuvre, les effectifs concernés, les profits retirés. Le premier dont on a pu trouver trace est celui concédé en 1582 pour les *Innocenti* afin de faire des tapis, des tapisseries

<sup>61</sup> Apclf, 388. La *Pia casa del Rifugio* récupère alors un privilège initialement donné aux *Mendicanti*, comme on le verra ci-dessous. Délaisse par cette institution, il est repris par un entrepreneur privé avant de revenir dans l'escarcelle de la *Pia Casa*.

<sup>62</sup> Apclf, *Orfanotrofio di San Filippo* Neri, *Affari Diversi*, 1, 1700. Le travail dure jusque 23 heures en été et 3 heures de la nuit l'hiver...Seuls les plus petits qui ne pourraient pas se payer à manger grâce à leur travail sont nourris avec du pain, de la soupe, quelques fruits et un peu de vin.

<sup>63</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit.

(de divers types) à la calabraise avec du poil de chèvre du pays<sup>64</sup> : il s'agit bien d'une imitation de substitution dont le but est, qui plus est, d'utiliser de la matière première locale pour abaisser les coûts. Il semble bien que le laboratoire ait été ouvert, même s'il est impossible de savoir combien de temps il perdura<sup>65</sup>.

Ce sont surtout les *Mendicanti* qui reçoivent, au XVII<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de privilèges en tant qu'institution. Ainsi, dans les années 1630, leur est concédé le privilège de faire des « calze alla Fabriana e calzeroni » de Mantoue : encore une substitution d'importation, qui concerne cette fois les chaussettes tricotées dont le développement est alors rapide. Ce privilège est concédé par Ferdinand II contre la volonté même du *provveditore* de l'institution pour qui cette activité risque d'être moins lucrative que celle du renvidage de la soie que les filles peuvent commencer à faire dès 6-7 ans<sup>66</sup>. C'est sans doute la raison pour laquelle la production de bas est assez rapidement donnée en gestion à un drapier de Sesto<sup>67</sup>, au profit du développement en interne du renvidage de la soie qui constitue une part croissante des revenus de l'institution, on l'a dit. Trente ans plus tard, en 1674-77, c'est le privilège des rubans de soie à la française qui est introduit sous la direction de Vittorio Rossi. Celui-ci fait installer dans ce but 32 métiers dans les salles de l'institution. L'entreprise a manifestement du succès puisque ce secteur est agrandi à partir de 1692 sous la direction de Raimondo Bugnet, directeur français, qui installe 9 métiers supplémentaires pour les rubans ras comme ouvrés, s'engage à enseigner aux garçons et à les payer au « juste prix ». On est alors en pleine période de développement des métiers à bas et il s'agit là vraisemblablement d'une double innovation : de produit et de technique<sup>68</sup>. Enfin, en 1682, est introduit le « point à la façon de Venise », là encore sur vouloir du grand-duc : une maîtresse vénitienne, accompagnée d'une fillette, est alors recrutée. Elle apprend à six filles de la maison à réaliser ces dentelles très à la mode dans des pièces installées au rez-de-chaussée<sup>69</sup>. Rappelons que vingt ans auparavant, Colbert a lui aussi tenté de développer en différents lieux du

<sup>64</sup> « Di far tappeti, celoni, arazzi stamigne et albagi alla calavrese col pelo di capra ».

<sup>65</sup> P. Gavitt, *An Experimental Culture : The Art of the Economy and Economy of Art under Cosimo I and Francesco I*, in K. Eisenbichler (a cura di), *The Cultural Politics of Art under Duke Cosimo I de Medici*, Ashgate, Aldershot, 2001, p. 205-221 ; M. F. Leuzzi, *Vincenzo Borghini spedalingo degli Innocenti : la nomina, il governo, la bancarotta*, in *Fra lo Spedale e il principe : Vincenzo Borghini, filologia e invenzione nella Firenze di Cosimo I*, Il Poligrafo, Padova, 2005, pp. 37-64.

<sup>66</sup> D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile* cit., p. 164.

<sup>67</sup> D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., note 38, p. 179.

<sup>68</sup> Sur l'industrie des rubans, voir notamment Andrea Caracausi, *Nastri, nastrini, cordelle. L'industria serica nel Padovano, secc. XVII-XIX*, Cleup Editrice, Padova, 2004.

<sup>69</sup> D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile* cit., p. 169.

royaume le « point de France » pour lequel il a suscité le recrutement de maîtresses vénitiennes et flamandes<sup>70</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'attitude adoptée par les grands-ducs semble donc dans la lignée de celle de leurs prédécesseurs.

Quel est le devenir de ces manufactures ? Il est difficile de l'évaluer car bien des archives consacrées au travail à l'intérieur des institutions n'ont pas été jugées dignes d'être conservées. Les informations dont on dispose sont en partie contradictoires. Par exemple, on sait que les filles qui font le *point de Venise* travaillent pour la Cour et sont parfois obligées d'œuvrer la nuit pour répondre aux commandes urgentes de la grande-duchesse<sup>71</sup>. Certains rubans sont aussi vendus aux aristocrates florentins. Mais, on souligne aussi souvent que certaines manufactures sont mal faites par des mains peu habiles pour ce genre de travail. C'est le cas des rubans ouvrés des *Mendicanti* dont les marchands de Livourne, Pise ou Arezzo ne veulent pas car ils les jugent trop chers et pas assez « fins et luisants »<sup>72</sup>. On est parfois obligé de vendre à la loterie les articles des institutions pieuses, montrant ainsi la faillite de l'accès direct au marché. Cette image est celle qui a été soulignée à la fois par certains réformateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle et par une grande partie de l'historiographie à leur suite : la main-d'œuvre peu formée, mal encadrée et travaillant mal, n'aurait été que rarement capable de produire des biens d'une qualité marchande. Cela est d'autant plus paradoxal que, contrairement aux propositions initiales, l'intérêt financier de l'établissement peut entraîner l'expulsion des vieux, des inhabiles parce qu'improductifs<sup>73</sup>. De plus, l'organisation du travail fait l'objet d'une attention précise qui peut aussi entraîner des conflits.

## 5. L'organisation du travail : un enjeu important

Point n'est besoin de souligner que l'on se trouve devant des institutions dont le modèle organisationnel est directement inspiré des couvents<sup>74</sup>. *Orare et laborare* est le mot d'ordre commun selon lequel

<sup>70</sup> C. Maitte, *Manufactures Royales et débauchage des compétences : les ouvriers qualifiés d'origine italienne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, in G. Gayot, P. Minard (a cura di), *Les ouvriers qualifiés de l'industrie. Formation, emploi, migrations (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, « Revue du Nord », n° 15 Hors série, 2001, pp. 43-65.

<sup>71</sup> D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile* cit., p. 169.

<sup>72</sup> Ivi ; AscF, Leopoldine, 9098, cc. 121, 125, 177, 310, 362.

<sup>73</sup> D. Lombardi, *Povertà maschile, povertà femminile* cit., p. 141.

<sup>74</sup> P. Musso, *La religion industrielle. Monastère, manufacture, usine. Une généalogie de l'entreprise*, Fayard, Paris, 2017.

l'organisation des espaces est pensée. Outre les dortoirs, les éventuelles chapelles, le travail est localisé dans de grandes pièces, ou au contraire dans des lieux plus apartés, voire des chambres selon le nombre des pensionnaires destinés aux opérations. L'idée se développe d'une relative spécialisation des espaces, même si les pratiques sont parfois assez éloignées des programmes initiaux. Avec les espaces, c'est aussi le temps qui est théoriquement distingué entre travail, repos et oraisons. Ainsi aux *Mendicanti*, 8 à 10 heures de travail par jour, selon les saisons, sont prévues dans le *stanzone* selon une discipline du temps et des règles collectives imposées par les règlements<sup>75</sup>.

En réalité, les multiples comptes rendus des administrateurs montrent que la notion de temps de travail n'est souvent pas aussi rigide qu'il n'y paraît, notamment parce que dans les murs et hors de toute réglementation, existe tout un travail « privé » réalisé pour des tiers et qui a la préférence des pensionnaires car il leur est plus rémunérateur : cette « zone grise » de travail non gérée par l'institution échappe par définition à toute comptabilité. C'est aussi ce que soulignait Angela Groppi ou F. Saccà dans les *Conservatori* romains<sup>76</sup>. Mais cela ne veut pas dire que l'acculturation à des horaires de travail plus stricts n'ait pas été tentée. Ainsi, aux *Mendicanti*, le règlement imprimé qui précise les horaires de travail est affiché dans toutes les pièces<sup>77</sup>, comme on peut le trouver de plus en plus fréquemment aussi dans les grandes manufactures concentrées. Si le geste marque sans doute l'impuissance à imposer strictement ces règles, il n'en témoigne pas moins aussi d'un effort redoublé d'imposition d'une discipline temporelle.

Dans cette optique, il faut souligner la convergence des administrateurs de toutes ces institutions. Si la *Casa Pia del Rifugio* institue dès le départ de stricts horaires, c'est surtout le conflit né aux *Innocenti* en 1687 dont toute la ville a bruisé. En effet, en juin de cette année, les tensions entre le *Spedalingo* et les filles a débordé les murs puisque les *Nocentine* se sont permises d'organiser une « rébellion ouverte » alors que le grand-duc passait devant l'établissement pour se rendre à l'église de Santa Annunziata. L'enquête immédiatement ouverte montre que l'objet du conflit est justement la réorganisation à la fois spatiale et temporelle du travail entreprise par le *Spedalingo* Grazzini qui veut impliquer un plus grand nombre de pensionnaires dans le renvidage de la soie pour accroître les revenus de l'institution et

<sup>75</sup> Voir, parmi les autres contributions à ce numéro, les articles de J. Agua de la Roza ou de R. Rossi.

<sup>76</sup> A. Groppi, *I conservatori della virtù. Donne recluse nella Roma dei Papi*, Laterza, Bari, 1994; Voir également F. Saccà, *L'assistenza alle ragazze* cit.; pour les *Mendicanti*, D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., p. 172-3.

<sup>77</sup> Idem. Asf, Pratica Segreta, b. 185, relazione de Bandini c. 453 r.

organiser pour cela deux tours journaliers dans les grandes pièces prévues à cet effet. Les filles, habituées –dit-il– à travailler comme elles l’entendent et pour qui le leur propose, se sentent déshonorées de tant de contraintes. Elles craignent surtout de perdre leur autonomie dans le travail et les gains qu’elles peuvent ainsi en espérer. Selon Grazzini, la règle précédente ne les obligeait qu’à une petite production journalière, vite faite, mal faite. C’est donc à la fois le type de travaux imposés, mais aussi ses rythmes temporels qu’elles refusent. Pour les punir de cette rébellion, un double système de portes et de grilles limitent désormais les communications avec l’extérieur<sup>78</sup>. Malgré ces tentatives de reprise en main, il semble que l’imposition d’une discipline de labeur soit fort différente selon les institutions. Plus celles-ci sont anciennes et importantes et plus elles peinent à s’adapter à ces exigences partiellement inédites. Il est clair que de tels problèmes ne se posent pas si, au lieu de concentrer le travail à l’intérieur de ces structures, on le disperse à l’extérieur.

## 6. Des institutions créatrices d’emplois dans la ville pour les plus démunis

C’est le troisième aspect du rapport entre travail et institutions pieuses, à côté de la tentative de trouver du travail pour leurs jeunes dans les boutiques ou les familles citadines et de fournir en interne différents types de labeur à ceux et celles qui y sont reclus. Devant les difficultés concrètes de l’enfermement, tant en en abandonnant pas l’idéal, l’idée commence à se développer, notamment dans les cercles jésuites ou oratoriens, que le problème de la pauvreté en général et de la mendicité en particulier n’est pas tant, ou pas seulement, l’oisiveté choisie des pauvres, régulièrement dénoncée depuis si longtemps, mais la difficulté pour beaucoup d’entre eux de trouver un travail, voire de vivre de leur travail. Il s’agit de voix qui restent minoritaires, tant est enracinée l’idée selon laquelle les pauvres ne trouvent pas d’ouvrage parce qu’ils sont naturellement feignants et paresseux<sup>79</sup>. Toutefois, Giovanni Maria Baldigiani est l’un de ceux qui renversent cette antienne en soulignant que « la plus grande difficulté n’est pas de contraindre les gens à travailler mais de leur trouver un travail »<sup>80</sup>. Certes, dès la crise du début du XVII<sup>e</sup> siècle, les mesures de

<sup>78</sup> D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile* cit., pp. 173-177.

<sup>79</sup> Un argument toujours développé par certains au XVIII<sup>e</sup> siècle, cf. L. Cajani, *L’assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., p. 199.

<sup>80</sup> Asf, *Miscellanea Medicea*, 366, cc. 664r-665v.

subventions ponctuelles à l'art de la laine et de la soie se fondent sur l'idée que « la charité la plus fructueuse qu'on peut leur faire semble celle de leur faire gagner leur pain avec leurs fatigues »<sup>81</sup>. Dans le même ordre d'idée, les travaux de construction peuvent être d'utiles chantiers d'occupation des pauvres du Nord au Sud de l'Europe<sup>82</sup> : ainsi, les hommes des *Mendicanti* sont-ils alors employés dans l'agrandissement du Palais Pitti. Tout cela est destiné à ne pas les détourner du labeur, comme sont au contraire accusées de le faire les distributions de grain ou d'argent, pourtant également entreprises par la congrégation de *San Giovanni*, qui rendraient la plèbe « *inguarda e la desvia dall'esercizio* ». Cela fait toujours partie de l'horizon mental de beaucoup d'administrateurs et d'intellectuels au XVIII<sup>e</sup> siècle dont certains proposent l'abolition pure et simple de toute forme d'assistance et l'interdiction stricte de toute mendicité<sup>83</sup>. Cependant, la conscience d'une crise plus grave se développe chez d'autres. Parallèlement, une insistance renouvelée est mise sur l'importance de la famille et la nécessité de secourir l'ensemble de la communauté familiale plutôt que d'en séparer les membres. C'est la raison pour laquelle Franci, tout en ne délaissant pas l'œuvre de la *Pia Casa del Rifugio*, est incité à fournir du travail à domicile aux pauvres de « Florence et de son Contado » par un *motuproprio* de 1694<sup>84</sup>. La majeure partie de son testament est d'ailleurs consacrée à ce problème. Les livres comptables de la *Pia Casa* attestent que, mi XVIII<sup>e</sup> siècle, la filature du lin, de la laine, la couture des toiles, des draps et des draps de lit sont confiées par l'institution à des femmes de famille pauvres pour un montant d'affaires certes assez modeste de quelques centaines de ducats par an<sup>85</sup>.

C'est surtout la Congrégation de *San Giovanni Battista*, fondée en 1700-1701, qui va s'atteler à ce problème<sup>86</sup>. Giovanni Maria Baldigiani et Carlo Gianni –également responsable de la *Pia Casa*– en sont les animateurs. Sans renoncer à l'idéal toujours affirmé d'enfermer tous

<sup>81</sup> Asf, Arte della lana, 447, n. 350, *I deputati al granduca*, s.d. (mais avant le rescrit du 5/03/1623), cité par D. Lombardi, *Poveri a Firenze* cit., p. 175.

<sup>82</sup> Cf. J.P. Gutton, *La société et les pauvres en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris, 1974.

<sup>83</sup> A. G. B. Paolini, *Della legitima libertà del commercio*, Firenze, 1785.

<sup>84</sup> Cité par F. Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 283.

<sup>85</sup> F. Fineschi, *La Quarconia* cit., p. 227 ; il est à noter que les couvents florentins impliqués dans le tirage de la soie au XV<sup>e</sup> siècle redistribuaient également le travail à domicile cf. S. T. Stracchia, *Nuns and nunneries* cit., pp.119-120.

<sup>86</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 501 et sq : il la considère fondée en 1441 pour les pauvres honteux et restée en vigueur sous les Lorraines, les Français, la Restauration. En fait, elle est fondée en 1700-1701 cf. L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit. Sur son action au XIX<sup>e</sup> siècle, voir S. Woolf, *Porca miseria* cit., pp. 150-160.

les pauvres mendiants dont les jésuites Chaurand et Guevarre sont d'actifs propagateurs, les milieux toscans, tout en louant leur œuvre, sont tout à fait conscients des problèmes financiers sur lesquels les tentatives précédentes ont jusque-là échoué. La Congrégation, constituée de 72 députés choisis parmi les nobles, les ecclésiastiques et les citadins, répartis par *sestieri* sous la responsabilité de l'archevêque, a clairement pour but de quadriller la cité et d'y développer un modèle réticulaire d'assistance. Son œuvre est triple : concéder des licences de mendicité à ceux qui ne peuvent faire autrement, preuve de la faillite de la tentative d'éradiquer totalement cette pratique<sup>87</sup> ; faire travailler un certain nombre de pauvres dans des ateliers qu'elle organise (tissus de laine et de coton pour lesquels elle obtient en 1702 un privilège déjà rappelé, production de *saie scotte* et un troisième pour l'empaillage des *fiaschi*, si caractéristiques de la Toscane) ; enfin, fournir du travail à domicile aux familles pauvres. Dès lors, la répartition du travail se fait par *sestieri*, par l'entremise des grands notables qui composent la congrégation.

Est-ce une réussite ? On peut en douter au vu du tumulte organisé par près de 500 femmes sous les fenêtres du Palais du grand-duc le 6/8/1710 réclamant du « pain et travail ». Du travail comme elles l'entendent, si l'on en croit les plaintes de la Congrégation qui se lamente que les femmes pauvres refusent la filature de coton qu'elle leur propose « parce que « filer le coton les oblige à rester fixes et les empêchent d'aller vaguant par la ville »<sup>88</sup>. Néanmoins, comme ne manqueront pas de le souligner plus tard les libéraux hostiles à toute politique d'assistance, celle-ci a fait germer l'idée qu'outre le pain, le travail aussi est un bien commun dont le souverain doit assurer la juste disposition par tous. Si les Jésuites sont alors chargés de prêcher le calme, la *Congrégation San Giovanni Battista* organise la répartition du travail par quartier, tout comme Franci s'agite pour obtenir subsides du grand-duc afin de développer certaines manufactures.

La Congrégation semble passer d'une logique d'assistance à une logique entrepreneuriale, régulièrement soutenue cependant par les subsides gouvernementaux ou paragouvernementaux : en 1709, le legs du frère du grand-duc, Francesco Maria de Medici, permet sans doute un premier développement de l'activité, modeste si l'on en croit les révoltes de 1710, mais utile cependant à faire taire celles de 1711<sup>89</sup>.

<sup>87</sup> Les mendiants autorisés sont entre 700 et 800 au début du siècle cf. Asf, Congregazione di S. Giovanni Battista, I serie, 9, cité par L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., note 9, p. 186-7.

<sup>88</sup> ASCF, Congregazione di San Giovanni Battista, 9965, cit. D. Lombardi, *Poverta maschile, poverta femminile...*, cit., p. 175, nota 71.

<sup>89</sup> L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., p. 187.

Paradoxalement, c'est avec le gouvernement « libéral » et d'orientation nettement physiocratique de Pierre Léopold que la Congrégation reçoit des subsides permanents et importants. Pour faire face à la misère née de la crise frumentaire de 1765, et à l'anémie plus générale des activités manufacturières du grand-duché, le *Magistrat des Nove* invite en 1767 toutes les communautés à donner du travail aux pauvres par le biais de réparations des édifices publics, de chantiers fluviaux ou routiers, de travail textile gérés par des entrepreneurs privés : des solutions proches des ateliers de charité organisés en France<sup>90</sup>. À Florence même, des chantiers routiers sont entrepris et l'action de la Congrégation redouble. Le grand-duc lui accorde 10 000 écus, bien plus que les 1170 accordés à des entrepreneurs privés des communautés toscanes. En même temps, et malgré l'aversion proclamée pour les privilèges exclusifs, il lui concède l'approvisionnement exclusif de la Cour en produits de lin, chanvre et coton<sup>91</sup>. En 1772, c'est encore la Congrégation qui sert de relais pour tenter de relancer la soierie, par l'intermédiaire d'un prêt de 4000 écus, mais cela semble un échec. À partir de 1777, la *Depositaria* lui verse annuellement 1000 livres, avant qu'en 1782 un nouveau prêt –énorme– de 30 000 écus lui soit accordé pour relancer l'activité lainière désormais atone de la capitale<sup>92</sup>. En 1783, s'y ajoutent une fabrique de rubans, une autre de chapeaux de paille et une troisième enfin de tapis de laine, sans compter les toiles et cordage de chanvre à Pratolino. Selon ses détracteurs, la tentative aurait été un échec et les deux autres entreprises lainières que gérât la Congrégation auraient ensuite été fermées pour être réunies dans un vaste établissement d'art de la laine dont la partie concentrée est installée dans la *Fortezza da Basso* : l'alliance entre concentration et dispersion du travail ressemble à s'y méprendre à ce que les entrepreneurs florentins pratiquent depuis des siècles. L'entreprise a alors pris

<sup>90</sup> A. Conchon, *Les travaux publics comme ressource : les ateliers de charité dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle*, « Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines », 123 (2011), 1, pp. 173-180. Les relations entre le gouvernement de Pierre Léopold et les milieux physiocrates français sont très importants. Il n'est pas donc indifférent que le rescrit du 16 mars 1767 préconise que les travaux routiers soient effectués par les « braccianti solamente, che sono abitanti del vicariato, comunità e popolo dove si fa il lavoro ad esclusione degli estranei, e dei lavoratori della terra di quella tal giurisdizione, quando possano essere impiegati dai loro padroni » cf. V. Zobi, *Storia civile della Toscana dal 1737 al 1848*, Firenze, 1852, II, p. 41. Bien entendu, la réforme entreprise par le frère de Léopold, Joseph II, dans ses États dans les années 1779-80, fut aussi étudiée et commentée en Toscane, comme le prouve certaines relations conservées aux archives d'État de Florence (Asf, Segreteria di gabinetto, III, ins. 3, 4, 8) cf. L. Cajani, *L'assistenza ai poveri* cit., note 76, p. 203.

<sup>91</sup> L. Cajani, *L'assistenza ai poveri* cit., pp. 200-201.

<sup>92</sup> 28 000 écus de la *Depositaria* et 2000 de la poche personnelle du grand-duc, L. Cajani, *L'assistenza ai poveri nella Toscana settecentesca* cit., p. 201.

des dimensions importantes, tant sur le plan industriel que social puisqu'elle aurait donné du travail à plus de 2700 personnes grâce à un capital de plus de 120 000 écus<sup>93</sup> : sans doute le plus gros pourvoyeur d'emplois florentin<sup>94</sup>. On comprend que lorsqu'après le départ de Pierre Léopold, l'un de ses plus proches conseillers, Francesco Maria Gianni, tente de remettre en cause l'institution, sa maison est prise d'assaut : il ne doit la vie sauve qu'à son absence – du moins est-ce ce qu'il affirme ensuite, dans une claire volonté de délégitimation des révoltés<sup>95</sup>. Comme d'autres réformateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant ceux du XIX<sup>e</sup> siècle, Gianni est anxieux de ne pas laisser germer l'idée selon laquelle le travail est un droit, ce qui pourrait rendre les pauvres dangereux. Au contraire, selon lui, le paupérisme est dans une certaine mesure une nécessité, si ce n'est un bien, car les entrepreneurs peuvent ainsi disposer d'une main-d'œuvre à bas coût...<sup>96</sup>

## 7. Conclusion

L'ensemble formé par le réseau dense des institutions caritatives florentines montre les multiples formes de travail qu'elles développent, que ce soit à l'intérieur de leurs murs ou dans la ville. Plus qu'elles ne se succèdent, ces différentes formes d'intervention s'entremêlent au XVIII<sup>e</sup> siècle les unes avec les autres selon des logiques multiples liées aux besoins et aux possibilités financières des institutions, aux caractéristiques des populations concernées (âge, sexe, légitimité ou non, existence ou non de relations sociales externes...). De ce point de vue, on ne peut que souligner la diversité du destin des garçons et des filles. Pourtant, l'idée que les femmes aussi doivent pouvoir gagner leur vie et subvenir aux nécessités des institutions qui les accueillent est bien présente dans cette société très patriarcale<sup>97</sup>. De même, les formes de

<sup>93</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 77.

<sup>94</sup> Et pourtant bien plus modeste sans doute que ce qui est fait à Naples à L'Hôpital des pauvres cf. B. Marin, *Poverty, Relief and Hospitals in Naples, in the 18th and 19th C.*, in O. P. Grell, A. Cunningham, B. Roeck (ed.), *Health care and poor relief in 18th and 19th century Southern Europe*, Ashgate, Aldershot (GB), 2005, pp. 208-228 où, selon Giuseppe Maria Galanti, 900 000 ducats sont dépensés dans la 2<sup>nd</sup>e moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 219.

<sup>95</sup> F. M. Gianni, *Memoria sul tumulto accaduto in Firenze il di 9 maggio 1790*, in *Scritti di pubblica economia storico-economici e storico-politici del senatore Francesco Maria Gianni*, Firenze, 1848, I, p. 210.

<sup>96</sup> F. M. Gianni, *Discorso sui poveri*, in *Scritti cit.*, pp. 169-95.

<sup>97</sup> Voir sur ce sujet les nombreux travaux récents et notamment ceux d'A. Bellavitis, *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*, Roma 2016 ou B. Zucca Micheletto, *Travail et propriété des femmes en temps de crise (Turin, XVIII<sup>e</sup> siècle)*, PURH, Rouen, 2014.

travail contraint se mêlent à des formes de travail « libre », que ce soit celui que certain·es pensionnaires arrivent à faire sur commission de l'extérieur dans une espèce de zone grise non réglementée, mais pourtant assez largement tolérée, ou celui que les familles reçoivent de la Congrégation de *San Giovanni*. De toutes les façons, l'éthique du travail va de pair, plus qu'il ne s'oppose, à la mortification et à la pénitence. Le respect de ses règles est un aspect général de l'acculturation de populations que l'on pense toujours rétives au labeur, jusqu'à l'émergence de ces voix, timides encore, qui inversent le propos.

Plus qu'on ne l'a dit souvent, le travail compte dans l'économie de ces institutions. Quand certaines d'entre elles retirent plus de 40 % de leurs recettes du labeur de leurs pensionnaires, on comprend mieux les enjeux et les conflits de la mise au travail, puis de la régularité de celui-ci. Le travail n'est pas non plus secondaire pour ceux et celles qui y sont soumis car il rythme leur vie, dans les murs ou hors d'eux ; il leur permet parfois d'espérer la gagner. Les épisodes de contestation, plus qu'un refus total du travail, concernent les formes de son organisation, de ses horaires, et, surtout, le partage de ses fruits entre le travailleur et l'institution. D'ailleurs, le pain et le travail sont les deux piliers de la revendication populaire féminine du début du XVIII<sup>e</sup> siècle dont il faut souligner la précocité. Luigi Passerini s'illusionne sans doute beaucoup quand il pense, en 1850, que la Toscane est encore immune des revendications au « droit au travail » dont, selon lui, les idées funestes prolifèrent ailleurs. Si les journées françaises de juin 1848 sont certainement encore très fraîches dans sa mémoire, il a manifestement oublié les cris des femmes assemblées sous les fenêtres du grand-duc en 1710. Que demandent-elles d'autres ? Dans ce cas, ne faudrait-il pas voir dans les décisions grandducales de 1694, comme dans l'action des Jésuites au sein de la Congrégation de *San Giovanni*, la réponse à des exigences populaires dont il est d'autant plus difficile de contester la légitimité que le travail a été érigé depuis des siècles comme l'attribut du peuple dans le plan de la providence ? Peut-être faudrait-il élargir le concept d'économie morale conçu par E. P. Thompson pour y inclure le proto-droit au travail qui s'exprime ici ? C'est sans doute aussi pour cela que, même au plus fort de l'orientation agrarienne et physiocrate sous Pierre Léopold, son gouvernement continue de développer par l'entremise des institutions charitables une politique qui reste au fond très « mercantiliste », en ce sens qu'elle tend à introduire des innovations de produits et de techniques pour stimuler des productions de substitution d'importations capables de donner du travail aux pauvres. Sans doute la paix de la capitale est-elle à ce prix. La contradiction n'échappe cependant pas à certains. Le débat qui s'instaure précisément alors oppose les libéraux qui refusent

toute aide aux pauvres capables de travailler et ceux qui pensent qu'il faut leur en fournir quand il manque, ou les laisser mendier. Il se poursuit au-delà de la période française. Luigi Passerini est le digne héritier d'Angelo Tavanti ou de Carlo Maria Gianni –dont il reprend d'ailleurs les appréciations sur l'action de la Congrégation de *San Giovanni*<sup>98</sup>. Mais les débats se poursuivent aussi parce qu'il y a plus de continuités que de ruptures entre la période lorraine et la période française d'une part, entre celle-ci et la Restauration de l'autre. Le dépôt et les ateliers de mendicité créés en 1813 semblent reprendre largement les principes et les modalités d'action de la Congrégation de *San Giovanni*. Quant à la *Pia Casa di Lavoro* créée à la Restauration<sup>99</sup>, elle est l'héritière à la fois des structures d'ancien régime et de celles de la période française<sup>100</sup> dont elle recueille également toutes les contradictions.

<sup>98</sup> L. Passerini, *Storia degli stabilimenti di beneficenza* cit., p. 78 estime, en reprenant les propos de Gianni, que le travail à domicile promu par la Congrégation de S. Giovanni, a entraîné un grave dommage à l'industrie privée dans la mesure où, soutenu par l'argent du grand-duc, elle a abaissé les prix en dessous de la « mesure commune », faisant ainsi aux privés une « concurrence désastreuse ».

<sup>99</sup> Les nouveaux règlements furent approuvés par décret du 27/09/1816. Ils prévoyaient notamment que la rémunération des travaux aille pour 2/3 à l'établissement et pour 1/3 aux reclus, encore que la moitié seulement leur soit donnée chaque semaine, le reste leur étant versé lors de leur éventuelle sortie de l'établissement. Le salaire était fixé par le chef des travaux en fonction des capacités de chacun. On retrouve, par exemple, les bonnets à la levantine, parmi de nombreuses activités entreprises dès l'ouverture.

<sup>100</sup> Raison pour laquelle d'ailleurs les archives de certaines institutions, notamment de la *Pia Casa del Rifugio* ont convergé vers elle. Sur tout cela, voir S. Woolf, *Porca miseria* cit.